PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2024 A 19 HEURES

Enregistrement audio disponible sur le site Internet de la Ville

et vidéo accessible sur Youtube et sur le site Internet de la Ville

Etaient présents :
MM. CHAILLOUX, JAVELOT, LE GOFF, MARCHAND, METAY, LOGEAIS, FERIAL, KOENIG, DESCROIX, FANDANT, PERRIER, TIEURCELIN, FAYOLLE, JEGO, LOUVEAU, DESNOUX, DONNEAU, JAHAN, PUYBAREAU, DEZE, NOWAK, FORTIN, BRICE, RIBETTE, BLANC, PEINOCHE

Etaient excusés :
MM. : GOUJON, LACROIX, FOUGERE

Ces Conseillers avaient donné pouvoir à :
M. GOUJON à M. PERRIER,
Mme LACROIX à Mme FERIAL,
M. FOUGERE à M. LE GOFF

Mairie de Ballan-Miré
12 place du 11 Novembre
37510 BALLAN-MIRE
Tél. : 02 47 80 10 00

M. le Maire souhaite la bienvenue au public et procède à l'appel des élus pour vérification du quorum.

M. Didier KOENIG est désigné comme secrétaire de séance.

Introduction de M. le Maire

« Mes chers collègues, je suis naturellement très heureux de vous retrouver aujourd'hui pour notre Conseil municipal.
J'accueille et je remercie en votre nom à tous, Monsieur Philippe DELODE, technicien de l'Office National des Forêts, qui, comme vous l'avez lu sur la convocation, va nous présenter les modalités de gestion des espaces boisés, avec bien sûr un focus sur BALLAN-MIRE, j'y reviendrai brièvement tout à l'heure avant de lui laisser la parole.
J'ouvre, vous le savez comme d'habitude, notre Conseil municipal par un tour d'actualité.
Je vais commencer par une bonne nouvelle : vous vous souvenez que nous avons délibéré, le 22 février dernier, pour solliciter l'adhésion de notre Commune au dispositif « Territoire engagé pour la nature ». J'ai donc le plaisir de vous annoncer que notre candidature a été acceptée.
Par association d'idées, je vous informe que les inscriptions sont ouvertes, jusqu'au 21 juin prochain, pour le concours du Fleurissement 2024 avec toujours 3 catégories : maison avec jardin, terrasse ou balcon fleuri ou jardin potager. Et naturellement, un prix spécial dédié au développement durable. Le jury passera entre le 24 et le 28 juin.
Autre bonne nouvelle pour laquelle nous avions délibéré lors du dernier Conseil municipal, enfin, pas délibéré, mais on avait évoqué le sujet lors de la présentation de l'activité du CCAS : nous avons annoncé officiellement le dispositif d'aide financière pour aider les jeunes ballanais à passer leur permis de conduire. C'est d'ores et dorénavant en place. Le principe est simple : en réalisant 35 heures de travaux d'intérêt collectif au sein des services municipaux durant la période estivale en particulier, un jeune ballanais pourra se voir doté d'une aide de 500 €uros pour participer au financement de son permis, au sein d'ailleurs de notre école partenaire « Non stop permis ». Il faut 3 conditions : résider ou être domicilié à BALLAN MIRE depuis au moins un an, avoir entre 15 et 25 ans et avoir déjà réussi ses épreuves du code de la route. Il n'y a pas de condition de ressources. C'est une initiative qui vise finalement à donner de l'indépendance aux jeunes et les aider, surtout pour leur insertion professionnelle. Vous savez que le permis est souvent une condition pour décrocher un travail. Il nous a semblé intéressant de contribuer et les aider.
Toujours en ce qui concerne les belles choses advenues depuis notre dernier Conseil municipal, il y a bien sûr l'inauguration de la salle Mame. C'était le 15 mai dernier en présence, et on était assez fier de cela, la présence de Monsieur le Préfet. Comme je l'ai rappelé, la dernière fois qu'un Préfet est venu dans notre Commune, c'était en 2017 à l'occasion de l'inauguration de la Parenthèse. Ce n'est pas tous les jours que cela arrive et on était naturellement très heureux. Très heureux de constater l'embellissement et la restauration complète de ce bâtiment historique de notre Commune et aussi l'occasion pour nous de saluer le travail réalisé par la Croix Rouge, par l'ensemble des bénévoles qui œuvrent dans ce vestiboutique et en particulier la Présidente Chantal GICAILLAUD.
Concernant les événements que je vais vous citer, il y a eu naturellement la cérémonie du 8 mai. On m'avait dit « Oh la la le 8 mai, c'est le pont, il ne va pas y avoir beaucoup de monde à la cérémonie ». Que nenni, puisqu'il y avait beaucoup de monde à cette cérémonie, beaucoup d'enfants, beaucoup de familles sous un soleil magnifique (ce qui est quand même rare en ce moment) et avec la participation des enfants du CJB, des représentants de l'armée, des gendarmes, des pompiers, du Service National Universel. Cela a été l'occasion de remettre un nouveau drapeau, celui du Conseil des Jeunes Ballanais. Je remercie à cette occasion l'UNC et son président Bernard PY, qui a œuvré pour commander ce drapeau où vous pouvez trouver d'ailleurs le blason de notre Commune ainsi que celui de l'UNC. Et naturellement, comme d'habitude, la commémoration s'est clôturée par une aubade à la Maison de Beaune avec l'orchestre de la Confluence. Je voudrais rassurer tout le monde pour vous dire que Robert EDLIN, qui a fait un malaise pendant la cérémonie, va très bien. Pour tout vous dire, il était dès le lendemain dans son jardin. Tout va donc bien pour lui ; on le salue naturellement.

Il y a eu dans notre Commune, depuis le dernier Conseil municipal, beaucoup d'événements culturels :
- le jour du Conseil municipal d'ailleurs, le 21 mars, nous avions la Grande lessive. Là aussi, il a fait beau, par miracle, avec plus de 600 œuvres qui ont été pendues sur un fil au parc Beauverger, c'était un très beau succès, un visuel, on a pu voir le rendu, c'était très sympa. Mais au-delà de ça, c'est plutôt le travail collectif que je souhaiterais souligner avec beaucoup d'organismes et de familles qui ont participé, des familles mais aussi des partenaires, l'IEM Charlemagne, la Grande Maison, l'EHPAD de Beaune, la MJC de BALLAN-MIRE, le Centre social Jules Verne, les écoles, les enfants des crèches et l'accueil périscolaire. C'est un travail collectif qui a rassemblé de nombreuses Ballanaises et de nombreux Ballanais pour cette belle édition que nous renouvellerons naturellement ;
- et puis ce qui a lieu maintenant tous les 2 ans, les Gaming Days qui ont connu comme d'habitude un très beau succès avec une très forte participation, un très beau moment. Je remercie les services et l'Adjointe à la Culture qui ont préparé l'événement qui a très bien fonctionné ;
- vous le savez, nous avons droit à nos séances de cinéma pour les adultes et pour les enfants. « Boléro » le 4 avril, « Karaoké » le 2 mai. Très beau succès aussi pour ces séances. Et pour les enfants, le jeune public « Contes de printemps » qui a eu lieu le 20 avril et qui regroupe en fait 4 courts métrages ;
- toujours pour les jeunes, un spectacle du ballet qui a été fait par la Cie La Bobêche, le 14 avril, qui nous a raconté l'histoire d'une rencontre entre un balayeur de rue un peu bougon et renfrogné, et d'un habitant de cette même rue, rêveur et rigueur : de la poésie, de l'humour, de la magie pour un très beau spectacle ;
- et après le cinéma, nous avons eu droit à une très belle séance de théâtre avec « Vaudeville » par le Théâtre du sous-sol qui s'est joué le jeudi 16 mai, à la Parenthèse. Là aussi, un beau succès ;
- la musique était aussi au rendez-vous avec le 23 mars à VILLANDRY, le premier concert anniversaire de l'Ensemble Musical de la Confluence qui, je le rappelle, fête ses 20 ans cette année ;
- et toujours au chapitre culturel, nous avons eu la 6ème édition du Festival « Ballan chante » proposée par Chapau Prog, c'était le 6 avril. ;
- le 12 avril, on continue avec la musique avec une conférence musicale très ludique faite par Christophe LEGENDRE qui s'appelle « Voyage autour du rock » des origines aux années 70 ;
- Je passe de la musique à la littérature puisque notre écrivain local, Pierre CREET a dédicacé son dernier roman « Drôle de photographe », le 13 avril au supermarché Auchan ainsi que le 5 mai. Cela a été un beau succès pour lui et, et je le salue amicalement ;
- le 5 mai aussi, plus tôt, il y a eu aussi sur le marché l'autrice Jessica APIRENE, qui était présente sur le marché pour nous présenter son roman « TSS : Travailleurs Super Sociaux ». C'est un beau programme, l'occasion d'échanger avec elle pour ceux qui étaient là ;
- les arts plastiques n'ont pas été en reste avec une première exposition très réussie, vraiment là aussi avec une fédération d'associations qui a organisé une exposition 100 % d'aquarelles, qui rassemble donc les artistes de 3 associations ballanaises : Symphonie d'Aquarelles, la MJC de BALLAN-MIRE et Pastels, Pinceau et Compagnie. Je remercie Sophie PAUL pour cette belle initiative qui sera, je le sais, renouvelée.

Riche actualité culturelle, vous l'avez vu, je passe donc au sport sans transition pour vous dire que nous avons eu une édition de l'Ekiden de Touraine qui a rassemblé 293 équipes, soit 1 758 coureurs. Ce n'est pas le record mais on s'en est rapproché. Une très belle édition et je félicite naturellement tous les sportifs, les bénévoles et naturellement l'ASPTT Tours pour l'organisation. J'ai failli mourir mais je m'en suis quand même sorti. À titre personnel, ce n'était pas facile ; donc entraînez-vous avant de faire l'Ekiden, même pour les 5 kilomètres.
Ensuite, le rugby a été à l'honneur. C'est rare, mais ça existe une fois par an, on va dire, le 1er mai, pour le Tournoi des Princes qui rassemble les sélections des 12 et 13 ans de plusieurs départements. Donc beau succès également. Il a beaucoup plu par contre.

Notre jeunesse, et en particulier nos jeunes du CJB ont été très actifs. Cette année, ça n'arrête pas, donc il faut qu'on suive tout ça :
-le 1er avril, pour la première fois sur leur initiative, la première chasse aux œufs organisée avec 400 enfants qui ont cherché des œufs soigneusement cachés ; il y avait une règle mais sachez que pas moins de 3 000 œufs en chocolat ont été distribués aux enfants. Là aussi une très belle organisation, un peu modifiée à cause du temps, mais en tout cas merci à Rebecca FERIAL qui a piloté cela avec le CJB ;
-et puis un autre événement organisé par le CJB : c'était la première randonnée contée au Golf de Touraine, qui a eu lieu le 17 mai. Merci au Golf pour son accueil comme d'habitude. Cela a été une très belle soirée. Il y a eu 2 randonnées, une de jour et une de nuit. C'était une belle réussite dédiée aux enfants des classes scolaires Hélène boucher ;
- Et puis nos élus du CJB se sont rendus, le 10 avril, à l'IEM Charlemagne afin de préparer la journée jeu autour des mobilités, de l'environnement, qui sera organisée le 29 mai dans le cadre de la Quinzaine du Développement durable qui va être inaugurée ce samedi, Gilles DESCROIX fera la publicité tout à l'heure. Ce moment de partage avec les enfants de l'IEM s'est terminé par un goûter, très apprécié également

Par ailleurs, dans le cadre du projet pédagogique du Centre de Loisirs du mercredi, cette année, c'est la découverte du handicap qui est le fil directeur des ateliers proposés. Et après les ateliers culturels et artistiques autour du handicap et notamment la découverte du langage des signes, des cookies ont été confectionnés avec les enfants afin qu'ils soient vendus au profit de la Journée internationale de la trisomie 21 qui a eu lieu le 31 mars à TOURS. Je crois que Solène MARCHAND a cuisiné également mais elle n'en a pas mangé. Il fallait les acheter donc.
Un événement pour les parents qui concerne la Quinzaine de la Parentalité qui s'est déroulée du 6 au 20 avril 2024. Le Centre social, vous le savez, organise ce rendez-vous pour accompagner, soutenir les parents dans le rôle quotidien qui n'est pas toujours facile pour bien grandir avec ses enfants.
Autre belle initiative du Centre social pour laquelle nous nous sommes rendus, c'était la fête des savoirs et des savoir-faire des habitants, le 13 avril dernier, et on s'est bien rendu compte qu'il y avait beaucoup de savoir-faire dans notre belle Commune.

Malheureusement, c'est le point noir de cette présentation, nous avons dû procéder à l'annulation du Carnaval. La météo très humide annoncée nous a fait prendre la décision d'annuler l'événement puisqu'il n'y avait pas possibilité de faire de spectacle, il n'y avait plus de musique pour nous accompagner sous la pluie. On a donc pris la décision la veille. Bon, il faudrait que les prévisionnistes météo s'améliorent un petit peu parce qu'on nous annonçait de la pluie et il a plu très tard, ce qui n'a pas été le cas d'ailleurs pour ceux qui étaient à ST CYR, où il y a plu l'après-midi comme annoncé .On est désolé, il n'a pas été possible de reprogrammer l'événement, on a essayé mais compte tenu du programme des manifestations qu'on avait, des ponts et des fêtes des mères et des pères, cela a été vraiment impossible de le repositionner et on en est désolé.

D'un point de vue économique, nous avons une animation des Marchés de Touraine le 3 mai et je pense que des Ballanais ont gagné des lots ; il y avait un vélo, je crois, qui a été mis en jeu.
Le 3 mai, place du 11 novembre, le Vin en Cave, la boucherie- charcuterie DELAUNOIS et l'association Enfants Mourima se sont associés pour organiser une soirée pour fêter l'été, même si on était au printemps et même si ce n'était pas un temps de printemps, mais on a passé malgré tout une belle soirée avec un concert gratuit sur la place, ce qui était très appréciable.

Il n'y a pas de transition pour parler de sécurité, pour vous dire qu'on a tenu une réunion publique pour présenter le dispositif de participation citoyenne, qui vise à avoir des personnes dans les quartiers qui permettent, au mieux d'éviter les cambriolages qu'il peut y avoir dans certains quartiers comme dans tout le département. D'ailleurs, 15 nouvelles personnes se sont portées volontaires pour rejoindre ce dispositif. C'est une très bonne nouvelle : il y aura plus de 30 personnes sur BALLAN-MIRE associées à cela.

Voilà ce tour d'horizon pour notre belle Commune de BALLAN-MIRE. Il est dense, certainement incomplet car il faudrait y rajouter toutes les animations, les événements organisés par beaucoup d'associations. Mais ça aurait été vraiment trop long de tout lister, j'aurais fait des oublis. Voilà pourquoi on s'arrête là pour cette présentation de ce soir.

Je vais donc accueillir Monsieur DELODE pour qu'il nous fasse la présentation que j'évoquais en tout début de mes propos. Alors pourquoi vous êtes là ? Eh bien tout simplement parce que nous avons été sollicités par des Ballanais, par des associations, plusieurs fois, lorsqu'il y a eu des entretiens au niveau de nos bois et forêts, certains habitants trouvant un peu exagérées les coupes de bois qui avaient été réalisées, certains voyant que c'était un peu négligé parce que quand, on fait tomber les arbres pendant les travaux, ça reste un peu brouillon, si je peux me permettre. Et donc par rapport à cela, nous, ce qui nous a semblé intéressant, c'est de vous laisser expliquer la démarche. Et naturellement, c'est l'occasion pour nous de dire qu'on ne coupe pas des arbres par plaisir ou par volonté de les couper.
Enfin, c'est ce que je pense que vous allez expliquer dans un instant, mais tout ça est fait par des professionnels qui font face aussi au réchauffement climatique avec des arbres qui malheureusement sont en train de mourir et ce qui nécessite un entretien des forêts ; c'est tout simplement ce que nous avons fait. Mais je pense que c'est Monsieur DELODE qui va mieux nous expliquer tout cela et je vous laisse donc la parole. »

Intervention de M. Philippe DELODE, Technicien forestier de l'ONF, à l'aide du diaporama ci-joint.
M. DELODE, pour clore sa présentation, indique qu'une visite des bois est proposée le 6 juillet au matin, au Bois de Cinquième, pour expliquer de vive voix et se rendre compte effectivement du travail effectué physiquement par les agents de l'ONF.

M. le Maire remercie M. DELODE pour cette présentation exhaustive. Effectivement, on peut être surpris, quand on n'y connaît pas grand-chose et lorsqu'on se promène dans les bois, des coupes qui ont lieu. Au regard des éléments présentés, on se rend compte que cela est fait de façon rationnelle, voire scientifique, par des professionnels. Tout cela n'est pas dû à la volonté de se priver de nos bois. Au contraire, l'objectif est de faire en sorte que la forêt dans 10 ans soit la même qu'aujourd'hui. C'est l'objectif du travail effectué par l'ONF et de sa gestion raisonnée.
M. le Maire précise que la Commune peut être fière de ses 170 hectares et M. le Maire remercie l'ensemble des équipes municipales qui ont acquis, année après année, des bois et des forêts pour augmenter ce patrimoine de la Commune. D'ailleurs, il y a ce soir une délibération pour acquérir une parcelle boisée.

M. DELODE ajoute que l'ONF gère les forêts depuis 200 ans et que lui n'est qu'un maillon, qu'il est de passage et qu'il est chargé de transmettre à son successeur son travail, malgré les aléas tels que les tempêtes et le changement climatique.

Mme PEINOCHE remercie M. DELODE pour cette présentation.
Elle demande à M. le Maire de quelle façon elle pourrait être communiquée aux Ballanais.

M. le Maire répond que les Ballanais pourront revoir la présentation de ce soir sur YOUTUBE puisque la séance est enregistrée. D'autre part, ils seront invités à venir le 6 juillet à la visite organisée au Bois de Cinquième par l'ONF où ils pourront poser les questions qu'ils souhaitent et comprendre ainsi le travail effectué.

M. FORTIN intervient pour souligner le sérieux du travail effectué par M. DELODE depuis de longues années, permettant ainsi à la Commune de valoriser au mieux un patrimoine de qualité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire procède au vote du procès-verbal du précédent Conseil municipal, qui n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Commune

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.
Aucune remarque n'étant faite, M. le Maire procède au vote.

Vote :
Unanimité

2- Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Commune

Avant de laisser la parole à M. LE GOFF, M. le Maire fait l'introduction suivante :

« Quelques mots pour vous dire que ce Compte administratif de 2023, que retenir ? Quand on regarde et on va regarder en détail les chiffres, ce que je peux constater, c'est que finalement on a réalisé le budget qui a été voté en début d'année et cela se voit par les taux de réalisation, que ce soit en fonctionnement mais aussi en investissement et en particulier pour les dépenses d'équipement, puisque nous avons des taux à 81 % de réalisation pour les dépenses d'équipement, ce qui n'est pas trop mal. On voit bien que les investissements prévus se réalisent. Vous le savez, cette année 2023 s'est réalisée dans un contexte difficile, avec une forte inflation également, 4,9 % qui fait suite au début de l'inflation de 2022 avec des dépenses et en particulier d'énergie qui ont explosé et auxquelles nous avons dû faire face. Ces dépenses ont été fortes, donc, malgré des plans d'économies qui ont été initiés et je tiens à remercier tout le monde et les services qui ont joué le jeu pour faire des économies. Malgré tout, les dépenses étaient telles que, vous le savez et cela nous a été reproché naturellement mais nous l'assumons, vous le savez également, nous avons dû augmenter les impôts pour pouvoir absorber simplement les dépenses de fonctionnement.

Malgré tout, je tiens à préciser que nous avons eu à cœur d'avoir une gestion maîtrisée et rigoureuse sur nos dépenses de fonctionnement. Et on le répète tout le temps : notre but, c'est que chaque €uro dépensé soit utile pour les Ballanais. Et c'est ce qui nous a guidé avec la volonté de maintenir la qualité de services proposés à la population. Alors oui, on aurait pu faire des économies, on aurait pu réduire l'accès à la cantine, on aurait pu réduire le périscolaire, on aurait pu faire moins d'accueil pour la crèche, on aurait fait des économies. Mais je pense que ce n'est pas le sens et les missions qui sont les nôtres vis-à-vis de notre population. Puis, vous le savez, nous avons fait le choix, là aussi assumé, de poursuivre nos investissements. Comme dans l'ensemble des Communes de France, les coûts d'investissement ont augmenté naturellement à cause de l'inflation. Et j'ai le regret de vous dire que BALLAN-MIRE n'a pas échappé à cette règle et malgré tout, nous avons investi :

- l'espace Mame, on l'a inauguré et les travaux ont été réalisés ;

- Hélène boucher, c'est bientôt terminé, enfin et à la rentrée, on aura une école neuve, bien rénovée en tout cas ;

- et nous avons lancé, vous le savez, les tennis couverts qui seront terminés cette année.

Nous avons eu aussi à cœur d'entretenir notre patrimoine et aussi améliorer la qualité de vie des utilisateurs. Je pense en particulier à la végétalisation des cours d'école qui a été faite à Jacques Prévert, Jean Moulin étant commencée cette année et donc nous avons fait le choix de ne pas relâcher l'effort d'investissement pour le bien des Ballanais.

Nous avons naturellement recherché des soutiens financiers, que ce soit pour auprès de l'État, du Département, de la Métropole, que je veux à nouveau remercier d'être à nos côtés parce que c'est une aide déterminante.

Nous avons fait le choix aussi de poursuivre le désendettement de la Commune à hauteur de 250 000 €uros annuels. Là aussi, c'est un choix important pour l'avenir de notre Commune. Et au final, ce que va vous présenter Frédéric dans un instant, c'est que notre CAF brute est en amélioration par rapport à l'année dernière à 1 400 000 €uros, si je ne dis pas de bêtises et la CAF nette est à 431 000 €uros, donc meilleure que prévue à notre budget.

C'est à la fois le signe de cette gestion rigoureuse que je vous ai expliquée et la volonté de réaliser les investissements et le fonctionnement tel que je vous les ai décrits. Donc voilà en gros ce que je voulais vous dire en introduction. Je remercie d'ores et déjà l'ensemble des élus qui ont participé au travail préparatoire, M. LE GOFF, en particulier ; je cite tout de suite Christelle DUPUET comme cela je n'oublierai pas de la remercier pour ce travail de détail que nous avons naturellement présenté en Commission « Finances et Administration générale » la semaine dernière et que Frédéric LE GOFF va maintenant pouvoir rentrer dans le détail. »

M. LE GOFF présente ensuite le Compte Administratif à l'aide du diaporama ci-joint. A l'issue, il remercie l'ensemble des équipes et Christelle DUPUET.

M. FORTIN souhaite savoir à quoi correspond l'écart de 9 000 €uros qui figure à la page 5 « Charges à caractère général », sous l'intitulé « Cadre de vie » puisqu'il est indiqué « provient essentiellement ».

M. le Maire répond que cela provient d'un surplus de carburant d'environ 3 000 €uros, de petits matériels pour 4 000 €uros mais également d'une économie provenant de l'entretien des voies et réseaux.

M. FORTIN remercie M. le Maire pour cette réponse.

Mme PEINOCHE remercie Christelle DUPUET et M. LE GOFF pour cette présentation. Elle reconnaît que les engagements sont globalement tenus et qu'il n'y a pas de dégradation notoire des résultats. Néanmoins, n'ayant pas été d'accord lors du vote du Budget, elle s'abstiendra pour le vote du Compte Administratif.

M. le Maire la remercie de s'abstenir. Comme Mme PEINOCHE l'a indiqué, il confirme que l'équipe a effectivement fait ce qu'elle avait prévu de faire.

M. le Maire demande ensuite aux élus de se prononcer formellement sur la transmission de la Présidence à Mme JAVELOT.
Les élus l'ayant approuvé à l'unanimité, M. le Maire laisse la Présidence à Mme JAVELOT pour lui permettre de faire voter le Compte administratif et il sort de la salle.

Vote : 28 votants
Pour : 22
Contre : 4 (MM. NOWAK, FORTIN, BRICE, RIBETTE)
Abstentions : 2 (MM. PEINOCHE, BLANC)

3- Affectation de résultats 2023

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Aucune question n'étant posée, M. le Maire procède au vote.

Vote :
Pour : 24
Contre : 4 (MM. NOWAK, FORTIN, BRICE, RIBETTE)
Abstention : 1 (Mme PEINOCHE)

4- Etat des cessions et acquisitions immobilières - Année 2023

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Aucune question n'étant posée, le Conseil prend acte de cette présentation des états.

5- Etat des formations des élus – Année 2023

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Aucune question n'étant posée, le Conseil prend acte de cette présentation des états.

6- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour 2024 entre la Commune et la Métropole

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

M. le Maire laisse la parole à M. PERRIER.

Intervention de M. PERRIER :

« Bonsoir à tous. Merci M. le Maire d'avoir anticipé ma prise de parole. Donc par cohérence avec mes votes précédents, ça va être un peu plus fort ce soir parce que je vais voter contre. Habituellement, je m'abstiens sur ce genre de délibération et maintenant je vais voter contre parce qu'on entend parler d'une Métropole des Maires, une Métropole, des Communes. Pour moi, je dis que ce ne sont que des mots. Ce ne sont que des mots dans nos relations financières traditionnelles classiques, relations qui ont été mises en œuvre dans le pacte financier et fiscal. Et je redis ce soir que, pour moi, ce pacte financier et fiscal se fait au détriment des Communes au profit de la Métropole. Et ce soir le fait de voter, je rappelle sans rentrer dans le détail, il y a 3 enveloppes financières mais il y en a 2 essentiellement qui concernent les Communes. Il y a une enveloppe 2 qui est une enveloppe d'investissement et une enveloppe 3 qui est une enveloppe de fonctionnement. Je rappelle que l'argent de ces enveloppes proviennent de nos budgets donc c'est de l'argent de nos Communes. Il ne faut pas oublier ça. Et moi ce qui me gêne profondément dans cette délibération, c'est la méthode. Alors les chiffres, pas de souci, je suis en cohérence avec les choix politiques de la majorité dont je fais partie, il n'y a pas de souci pour les 350 000 €uros en investissement, mais moi ce qui me gêne, c'est la méthode employée par la Métropole pour appeler ces fonds. Alors cela s'est amélioré par rapport au début. Au début, elle appelait les fonds en une seule fois. Maintenant, avec le pacte financier, il y a une petite amélioration, on appelle les fonds par trimestre, enfin en 3 fois. Mais ce qui me gêne c'est qu'on ne tient pas compte des dépenses qui sont réalisées. C'est-à-dire qu'on va nous appeler de l'argent et on n'est pas sûr que les dépenses sont à ce jour réalisées. Ce qui fait que les Communes font de l'avance de trésorerie dans certains cas. Je ne dis pas systématiquement, mais bien souvent, notamment sur l'appel de fonds sur le premier acompte. Et bien c'est de l'avance de trésorerie à la Métropole avec notre argent. Je sais que certains Maires se sont un peu émus de cette chose, mais cela n'a pas avancé, ça n'avancera pas. De toute façon, avec cette gouvernance, cela n'avancera pas. Avec l'administration de la Métropole en place, cela n'avancera pas. Et donc c'est pour ça que ce soir je vote contre et je formule le vœu pour que les Maires et que les élus métropolitains revoient le pacte financier parce que, je cite cet exemple, mais je pourrais en citer d'autres. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais il y a un certain nombre de choses sur ce pacte financier, alors je parle des relations classiques, c'est vrai qu'il y a des choses qui sont quand même positives dans la Métropole, c'est les fonds de concours exceptionnels, quoiqu'il y aurait encore beaucoup à dire parce qu'il faudrait analyser comment sont traitées les Communes, parce que toutes les Communes ne sont pas traitées de la même façon. On a la chance à BALLAN-MIRE d'avoir quand même des fonds de concours intéressants. Mais j'invite nos élus à regarder ce qui se passe dans certaines Communes où là moi je peux dire que c'est les vaches maigres. Voilà. Donc je voterai contre cette délibération. »

M. le Maire remercie M. PERRIER pour cette explication et confirme que le pacte a été voté en début de mandat et qu'il appartiendra à ceux qui seront en place lors du prochain de faire évoluer les choses. Mais il est d'accord avec M. PERRIER sur le fait que cela n'évoluera pas jusque-là. Il faut du temps pour évoluer.

M. le Maire rappelle que la Métropole accompagne la Ville de BALLAN-MIRE dans ses investissements propres, plus des investissements métropolitains : le gymnase métropolitain, l'aire d'accueil des gens du voyage, la réhabilitation de la RD7 (qui prendra plusieurs années et fera l'objet de premières réunions avec la population d'ici la fin de l'année et sur laquelle il insiste depuis le début du mandat et qu'il est heureux de voir évoluer), l'étude pour la pose de panneaux d'isolation phonique le long de la RD 751. Son approche est de voir les choses dans leur globalité.
Il salue néanmoins la cohérence des votes de M. PERRIER sur ce sujet depuis le début de son mandat.

M. PERRIER ajoute qu'il remercie M. le Maire parce qu'il sait qu'il effectue un travail important au sein de la Métropole pour ramener des fonds à la Ville.
Il indique qu'il a assisté à la création de la Métropole ; le discours, alors, c'était un esprit métropolitain au service des Communes et pas au service de certaines Communes seulement. BALLAN-MIRE fait partie aujourd'hui des Communes « bien vues » mais il se demande ce qui se passera demain s'il y a un changement de présidence. Il souhaiterait que les règles métropolitaines soient plus inscrites et fassent abstraction des clivages politiques puisque les Communes ne sont pas traitées de la même façon au niveau de la Métropole, ce qui le gène profondément. C'est pourquoi il n'adhère pas à la Métropole telle qu'elle existe aujourd'hui.

Plus aucune question n'étant posée, M. le Maire procède au vote.

Vote :
Pour : 22
Contre : 2 (MM. PERRIER, GOUJON)
Abstentions : 5 (MM. NOWAK, FORTIN, BRICE, RIBETTE, BLANC)

7- Demande de fonds de concours de droit commun

M. LE GOFF présente le projet de délibération.

M. PERRIER indique qu'il votera bien sûr pour cette délibération destinée à faire rentrer de l'argent dans la Commune, mais il précise qu'il s'agit d'un autre exemple de la perversité du pacte financier et fiscal : cette disposition impose à partir de 2026 de passer les fonds de concours en investissement. Cela améliore la CAF brute de la Métropole puisque ça sera pour elle non plus une dépense de fonctionnement, mais une dépense d'investissement. Et pour les Communes, cela détériore leur CAF brute puisque ça ne sera plus une recette de fonctionnement mais une recette d'investissement.
Il n'aurait pas fallu imposer cette disposition mais laisser au choix des Communes d'affecter ces sommes soit en investissement soit en fonctionnement. C'est ce qui le gène.

M. le Maire précise que, suite à l'explosion des prix, la Métropole a laissé à la discrétion des Communes le choix de continuer à évoluer dans les pourcentages ou pas compte tenu de la trajectoire adoptée. BALLAN-MIRE a donc fait le choix de continuer à faire évoluer les pourcentages année après année pour ne pas avoir à le faire tout d'un coup, ce qui serait plus douloureux.
Ce qui permettra d'arriver en 2026 avec un montant total en investissement. Mais il est d'accord avec M. PERRIER sur le fait que cela fera 129 000 €uros de CAF brute en moins pour la Ville.

M. PERRIER affirme que la décision prise par la Métropole l'année dernière conforte bien le bien-fondé de son intervention.

Plus aucune question n'étant posée, les élus adoptent la délibération.

Vote :
Unanimité

8- Admission en non-valeur

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Aucune question n'étant posée, M. le Maire souligne le travail effectué par la Trésorerie pour recouvrer des dettes. Il procède ensuite au vote.

Vote :
Unanimité

9- Adoption de la convention de gestion en flux de réservation des logements locatifs sociaux avec 3 F Centre Val de Loire

M. KOENIG présente la délibération en indiquant qu'il s'agit du même sujet déjà présenté en Conseil municipal. C'est pourquoi il n'entrera pas dans le détail.

Néanmoins, il souhaite insister sur un point qui le gène, à savoir que certains bailleurs ne font pas visiter les logements avant de les proposer, alors qu'il est difficile d'accepter un logement sans l'avoir vu, même s'il est vrai qu'il n'est pas facile de faire visiter un logement encore habité.

Sans aucune remarque, M. le Maire soumet la délibération aux voix.

Vote :
Unanimité

10- Acquisition de la parcelle AO 288 – Puits Tessier

Mme JAVELOT présente la délibération.

M. le Maire remercie M. GROS pour le prix proposé pour ce terrain, ainsi que M. JAHAN pour le travail ayant abouti cet achat.

Vote :
Unanimité

M. le Maire précise que cet achat permettra l'entretien en toute légalité de cette petite parcelle qui n'est pas fait actuellement et posait des questions de sécurité. M. le Maire ne souhaitait pas, pour des questions de sécurité, que des agents municipaux interviennent sur des parcelles privées.

11- Acquisition des parcelles AY 39 et AY 40 – Bois de la Châtaigneraie

Mme JAVELOT présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Aucune question n'étant posée, M. le Maire procède au vote.

Vote :
Unanimité

12- Vente de la parcelle AO 77

Mme JAVELOT présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Aucune question n'étant posée, M. le Maire procède au vote.

Vote :
Unanimité

13- Vente de la parcelle AO 78

Mme JAVELOT présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Aucune question n'étant posée, M. le Maire procède au vote.

Vote :
Unanimité

14- Vente des parcelles AV 133, 135, 138, 140, 142, 144, 158, 160, 162, 164 – Champ Romain

Mme JAVELOT présente le projet de délibération.

Mme NOWAK constate que la proposition de M. PAGNIER date du 29 avril 2024 et que la somme de 100 000 €uros figurait déjà dans le budget voté le 21 mars. Elle doute donc de la sincérité du budget et s'était même étonnée que M. PERRIER l'ait voté puisqu'il était opposé auparavant à ce type d'inscription tant qu'un accord écrit n'était pas parvenir à la Municipalité.

M. le Maire répond qu'encore une fois Mme NOWAK veut faire croire aux Ballanais que le budget n'est pas sincère. Elle a dit qu'il y a dans celui-ci deux ventes prévues, qui ne seront pas réalisées. Mais la première partie des faits montre l'inverse puisque la vente a lieu au montant qui avait été budgété.
Cela revient à traiter la Majorité de menteuse. Mme NOWAK a l'habitude de diffuser de fausses informations, comme par exemple avec l'EHPAD qui aurait été vendu à une entreprise privée. Il n'a pas accepté sa démarche au sujet de l'EHPAD, qui a affolé les résidents ainsi que le personnel. Il a fallu faire venir le Directeur de l'EHPAD pour l'infirmer.
M. le Maire indique que, le 13 décembre 2023, il avait un courrier d'engagement de M. PAGNIER et que, raisonnablement, il avait les informations nécessaires pour inscrire cette vente au budget. Il regrette que Mme NOWAK ne lui fasse pas confiance, même si elle est dans l'opposition, et ne pas chercher à trouver des sujets qui ne méritent pas d'être évoqués.

Mme NOWAK demande à voir les documents dans lesquels elle aurait dit que l'EHPAD allait être vendu à un privé. Elle indique s'être seulement posé la question.
Elle rappelle que lorsque M. CHAILLOUX était dans l'Opposition, il reprochait à la Majorité d'inscrire des subventions qui n'étaient pas notifiées, alors qu'elle avait la certitude qu'elle allait les percevoir. Elle estime que ce qui est bien à un moment ne l'est plus à un autre moment.

M. PERRIER répond que, lorsqu'il a voté le budget, il était parfaitement au courant des négociations et de l'engagement de l'acquéreur d'acheter le bien à ce prix. Lorsqu'il n'a pas voté le budget présenté par M. VIEILLE, il avait été demandé à celui-ci de fournir les documents sur les subventions, documents qu'il n'avait pas puisque la DETR notamment n'est notifiée qu'au mois d'avril ou mai, après le vote du budget. Il y a une nuance puisqu'on doit inscrire des recettes lorsqu'on a la certitude de les avoir. A l'époque, la totalité des subventions avaient été inscrites alors qu'elles n'étaient pas notifiées et que M. VIEILLE était incapable de fournir les documents, ce qu'il avait d'ailleurs reconnu le lendemain par mail.

Il rappelle également que l'ancienne Majorité ne fournissait pas les documents et qu'il fallait saisir à plusieurs reprises la CADA pour y avoir accès.

M. FORTIN indique que les documents ont été demandés mais que cela a été refusé.

M. le Maire répond que la règle est de transmettre des documents officiels, ce qu'ils ne sont pas. C'est pourquoi, comme cela a été indiqué dans le courrier de réponse au groupe de Mme NOWAK, s'étant interrogé sur l'interprétation de la loi qui stipule que seuls les documents officiels sont communicables, la Ville a saisi la CADA pour savoir si ces documents étaient communicables. Si la CADA répond que les documents peuvent être fournis, ils le seront. Les choses sont donc faites dans les règles.

Enfin, M. le Maire indique que l'on peut se réjouir de cette vente qui va permettre à l'entreprise de développer son activité.

Mme NOWAK demande où seront stockés les chalets actuellement entreposés dans le hangar.

M. le Maire répond que l'étude est en cours et que les élus en seront informés.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Maire procède au vote.

Vote :
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 4 (MM. NOWAK, FORTIN, BRICE, RIBETTE)

15- Grand Moulin - Déclassement de chemin rural - Ouverture d'enquête publique

Mme JAVELOT présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.
Elle indique enfin que l'enquête publique aura lieu du 24 juin au 8 juillet et que la Commissaire enquêtrice sera présente en Mairie le 24 juin de 9 heures à 12 heures et le 3 juillet de 14 heures à 16 heures.

Elle termine en indiquant que cette enquête publique permettra donc de réaliser des aménagements pour sécuriser la Loire à vélo.

Avant de procéder au vote, M. le Maire ajoute que cet aménagement sera réalisé par la Métropole dans le cadre de sa compétence Tourisme.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Maire procède au vote.

Vote :
Unanimité

16- Approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-des-Corps au service commun de l'énergie

M. LOGEAIS fait un point sur le service commun de l'énergie :

> *« Le service commun de l'énergie a pour but de gérer les contrats d'électricité et de gaz de ses adhérents, les la gestion des contrats d'exploitation, de chauffage, et également les suivis des consommations énergétiques des Communes. Une assistance est proposée pour des études prospectives, ce qui était le cas pour une étude de dimensionnement d'un réseau de chaleur à BALLAN-MIRE. Il vous est donc proposé que la Ville de SAINT PIERRE DES CORPS adhère au service commun de l'énergie. Cette adhésion n'aura pas d'impact financier pour BALLAN-MIRE puisque, même si une embauche est nécessaire, ce sera compensé par la contribution de SAINT-PIERRE-DES-CORPS. »*

Aucune question n'étant posée, M. le Maire procède au vote.

Vote :
Unanimité

17- Protection sociale complémentaire – Risques Prévoyance et Santé

M. le Maire présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Aucune question n'étant posée, M. le Maire procède au vote.

Vote :
Unanimité

18- Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes

M. le Maire présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Aucune question n'étant posée, M. le Maire procède au vote.

Vote :
Unanimité

19- Don d'un casque de Réalité Virtuelle

Mme METAY présente le projet de délibération.

Aucune question n'étant posée, M. le Maire remercie M. GERMAIN pour ce don et procède ensuite au vote.

Vote :
Unanimité

INFORMATION TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Mme JAVELOT présente le diaporama ci-joint relatif :
- au projet de la ligne 2 du tram, voté le 13 mai dernier,
- à la gestion des déchets.

M. le Maire précise que l'enquête publique s'adresse à tous les habitants de la Métropole.

M. DESCROIX précise que la gestion des déchets est effectivement un sujet important que qu'il est de la responsabilité des élus de s'en saisir et de faire un vrai travail de sensibilisation. Par exemple, BALLAN-MIRE a été une Commune novatrice avec le traitement des bio déchets en circuit court, avec 36 tonnes collectées et également dans le cadre de la Quinzaine du Développement durable. Ainsi des composteurs vont être à nouveau distribués et des ateliers vont être proposés aux personnes qui veulent échanger autour de ce sujet.

DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 25 relative au marché de nettoyage

M. FORTIN exprime son mécontentement sur le fait qu'il découvre que la décision a été signée alors que, lors de la Commission d'Appel d'Offres, des réserves avaient été formulées et qu'une information allait être faite pour éclaircir les remarques faites à propos du nombre d'heures hebdomadaires, mensuelles et annuelles. Cette information n'a pas été faite.

Mme DONNEAU confirme que lors de la Commission, une question avait été posée sur les horaires et il avait été répondu qu'une mise au point du marché allait être faite. Toutefois, au moment du vote, personne ne s'est abstenu et le marché a donc été attribué automatiquement après.

M. FORTIN répond qu'il a bien voté pour l'attribution du marché mais qu'il émettait des réserves pour lesquelles une réponse devait être apportée, après interrogation des entreprises.

M. le Maire précise que le vote a donc eu lieu en Commission d'Appel d'Offres et que cela répond à la question de M. FORTIN.

M. le Maire laisse la parole à M. BLANC :

> *« Je vais resituer un petit peu, je suis un peu le sparadrap du capitaine Haddock sur le doigt. Mais il est effectivement exact que cette Commission d'Appel d'Offres, pour moi, elle a quand même un vice de forme. A titre d'information aux habitants de BALLAN-MIRE, réunir une Commission avant chaque Conseil municipal est une pratique courante dans de nombreuses municipalités pour plusieurs raisons importantes, dont la Ville de BALLAN-MIRE, ce qui fait l'honneur de la démarche de Monsieur le Maire ici présent. Ça nous permet de bien préparer et analyser au niveau de la Commission les dossiers qui y sont présentés, donc en appel d'offres notamment, mais pour d'autres sujets, éventuellement l'efficacité, la participation et la transparence, l'expertise bien entendu, le consensus et la coordination. En résumé, les Commissions avant les Conseils municipaux jouent un rôle crucial dans la préparation à l'analyse détaillée d'efficacité, la participation citoyenne, l'expertise et la coordination des actions municipales. Cela permet d'assurer que les décisions prises par le Conseil municipal sont bien informées, réfléchies et en ligne avec les intérêts de la Communauté. Cependant, la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie en date du 15 mars dernier, n'a pas obtenu toutes les informations concernant l'entreprise étant pressentie à œuvrer pour la Municipalité. Son dossier étant incomplet, il a été convenu lors de cette question que les pièces manquantes seraient rapprochées et transmises auprès des Conseillers présents. Mais ceci est resté sans suite. C'est là que nous attaquons le sujet où on a trouvé le vice de forme de cette conséquence. Un dossier insuffisamment complet peut entraîner le rejet d'un appel d'offres. Et là, c'est quand même intéressant de voir que nous ouvrons un conflit si on n'a pas respecté toutes les lignes. Dans les procédures de passation des marchés publics, il est crucial que les soumissionnaires respectent strictement les exigences et les conditions spécifiées dans le dossier d'appel d'offres. Voilà pourquoi et comment cela peut se produire, respect des exigences formelles, équité et transparence, évaluation des œuvres, réglementation et procédure, le risque et responsabilité. Voilà Monsieur le Maire, ce que nous pouvons, nous, dire par rapport à cette Commission qui s'est mal présentée au niveau des dossiers. »*

Mme DONNEAU répond qu'effectivement les heures n'étaient pas tout à fait claires, mais cela étant le cas pour tous les candidats, le marché a été attribué avec une mise au point du marché pour avoir des heures correctes. Il fallait à ce moment-là s'abstenir ou voter contre, mais tous les élus ont voté pour.

M. BLANC désapprouve le fait que la promesse qui a été faite d'avoir les documents n'ait pas été tenue. Un vote a eu lieu en confiance et, pour lui, le fait de ne pas avoir eu les documents a détérioré la confiance qu'il avait dans cette Commission. Il votera désormais contre.

M. le Maire précise qu'au niveau réglementaire, le vote qui a eu lieu en Commission d'Appel d'Offres ne peut pas être remis en cause. Toutefois, il prend en compte la remarque concernant la transmission des documents et s'excuse qu'ils n'aient pas été transmis et s'engage à ce que ce soit fait. Une vigilance sera apportée pour qu'à l'avenir la confiance ne soit pas rompue.

Décisions n° 28 – 34 – 37 et 38 relatives aux avenants dans le cadre de la construction des Tennis couverts
Mme RIBETTE demande si ces coûts sont inclus dans les AP/CP.

M. le Maire indique qu'ils rentrent dans cette enveloppe, sinon l'AP/CP aurait dû être modifiée.
Il précise qu'il y a un surcoût en raison de l'arrêt du marché pour le chauffage (décision n° 27) et l'attribution à une autre entreprise (décision n° 37).

QUESTIONS DIVERSES

Question de M. FORTIN pour le groupe de Mme NOWAK

« Quelle est votre politique concernant l'éclairage public puisqu'aujourd'hui nous ne voyons pas de crédits alloués sur cette problématique pourtant liée au développement durable ? »

Réponse de M. LOGEAIS :
« Tout d'abord, je vais vous rappeler qu'on travaille dans un cadre un petit peu particulier puisqu'on fonctionne avec une double délégation, c'est à dire une délégation de la Ville de BALLAN-MIRE à la Métropole puis de la Métropole elle-même, vers le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire, le SIEIL. Cela peut induire des délais un petit peu longs et effectivement un manque de visibilité au niveau du vote du budget communal. Cela nous place surtout dans une situation d'impulsion, de direction des projets plus que d'actions directes. Je tenais à avoir ce point préalable pour éclaircir notre politique.
Tout d'abord, nous effectuons des changements de luminaires. En 2023, par exemple, cela concernait l'ensemble de la place de l'Europe et le quartier des pavillons Personnes âgées. C'est plus de 40 000 €uros de travaux qui ont été réalisés et cela permet naturellement une plus faible consommation énergétique et un meilleur éclairage. Ces changements de luminaires, ils se font à chaque fois que nous procédons à une rénovation de rue. Nous le faisons actuellement rue du Moulin et nous allons le faire rue Duperré. Par ailleurs, la Métropole nous a présenté un diagnostic, un audit de l'éclairage public sur BALLAN-MIRE et, sur la base de celui-ci, nous avons décidé de cibler des actions à venir. Ce sera essentiellement, parce que c'est ce qui est mis en avant et c'est notre responsabilité, sur la sécurité : la sécurité avec des mises à la terre et des interventions sur les armoires de commande. Et enfin en termes de développement durable, je vous rappelle, c'est pleinement lié, que depuis le début du mandat, nous avons revu les horaires sur l'éclairage en les portant avec une coupure de 23 heures à 5 heures du matin pour la période du 16 octobre au 31 mai et de 23 heures à 6 heures du matin pour la période du 1er juin au 15 octobre, donc une demi-heure de moins en hiver et une heure de moins d'éclairage en été. Donc on agit avec une politique globale, avec à la fois de l'investissement pour la sécurité, avec du renouvellement et une action sur les horaires de coupure. »

M. FORTIN précise qu'il y a sur la Commune des quartiers pour lesquels l'éclairage n'allait pas être refait dans les années qui viennent.
Or, certains éclairages sont énergivores comme dans le quartier Maryse Bastié et c'est pour cela que l'on voit toujours des vieux éclairages, mais il le comprend.

M. LOGEAIS répond que l'ensemble des globes sera remplacé d'ici la fin de l'année, conformément à la réglementation. Il en reste 2.

1ère question de Mme PEINOCHE
« Qu'en est-il de la fermeture d'une classe à l'école Jacques Prévert ? »

Réponse de Mme MARCHAND :
« Comme cela a été exposé lors du précédent Conseil municipal, le Directeur des services académiques nous a écrit pour nous informer que le niveau élevé des inscriptions, alors je cite : « *pourrait remettre en question la décision de fermeture en commission d'ajustement de rentrée en juin et en août* ». Nous poursuivons donc les échanges avec les services académiques. À l'heure actuelle, nous en sommes à 87 inscriptions en Petite section. Je rappelle que les prévisions de l'Education nationale étaient de 65 en Petite section. Sur cette base, nous espérons donc une issue positive à notre demande lors de la Commission de juin. Et si ce n'était pas le cas, nous lancerions une action avec les parents d'élèves. Je vous remercie. »

2ème question de Mme PEINOCHE
« Vous annonciez en tout début d'année le déploiement d'un nouveau service métropolitain de location de vélos en libre-service.
Cette nouvelle offre de mobilité devait voir le jour au printemps.
Pourriez-vous nous confirmer sa date de mise en œuvre et si le nombre de 10 stations soit 40 vélos est bien maintenu ? »

Réponse de M. DESCROIX :
« Bonsoir Mesdames et Messieurs. J'ai participé pas plus tard qu'hier à une réunion du Syndicat des Mobilités de Touraine où le sujet que l'on a traité était uniquement celui-là.
Je vous informe que le déploiement, qui était initialement prévu pour ce service au printemps 2024, va en fait être repoussé en septembre 2024 parce qu'il y a des raisons toutes simples, qui sont des raisons de difficultés d'approvisionnement des batteries. Je vous confirme aussi que les modalités initiales qui étaient prévues pour BALLAN-MIRE vont être respectées, à savoir effectivement 10 stations, plus quelques autres stations qui seront identifiées uniquement sur des potences, et que le déploiement des 40 vélos qui étaient prévus se fera progressivement à partir de septembre 2024 ».

Mme PEINOCHE demande sur combien de temps s'étalera ce déploiement.

M. DESCROIX répond que ce qui est annoncé, c'est un déploiement progressif à partir de septembre 2024 et il pense qu'à la fin de l'année cela sera terminé.
Il souhaite aborder le sujet des mobilités douces en précisant que l'équipe accorde une grande importance à ce sujet, dont l'objectif est de faire de BALLAN-MIRE une ville cyclable, pour pouvoir faire du vélo en sécurité.
Il indique que, depuis 2 ans, un travail est effectué par les familles, le Conseil des Jeunes et la Commission Développement durable avec le partenariat du Collectif cycliste 37, pour poser un diagnostic suite à des recensements, à qui aboutira à un plan pluriannuel d'investissement dès 2024 avec le travail annoncé préalablement par Mme JAVELOT au sujet de la Métropole.
Pour 2025, pour ne pas dévoiler ce qui va être annoncé samedi, M. DESCROIX invite les élus à venir au lancement de la Quinzaine du Développement durable où le nom du schéma cyclable de BALLAN-MIRE sera annoncé, ainsi que le montant du PPI. A cette occasion, une exposition rappellera tout le travail effectué par la Métropole avec son réseau qu'elle a appelé « Vélival », ainsi que celui réalisé pour BALLAN-MIRE.
Il souligne le travail effectué à l'époque par M. LEZEAU, notamment les venelles qui vont avoir une part importante dans le schéma cyclable de la ville.
Le thème cette année sera : les mobilités et le vélo, avec la possibilité de faire graver son vélo, en faire un diagnostic et même le faire réparer. Les enfants des écoles bénéficieront d'ateliers de sécurité routière. Une action de Géocaching aura également lieu. Les mobilités sont un sujet important aujourd'hui, avec l'intermodalité qui va se déployer, avec le RER métropolitain et les liaisons rapides avec le tram. C'est pourquoi M. DESCROIX précise que des actions sont menées et qui aboutiront prochainement.

M. CHAILLOUX remercie M. DESCROIX pour cette intervention qui montre la cohérence du programme de cette quinzaine.

Avant de conclure, il annonce deux événements qui auront lieu ce week-end :

- le 1er juin à 17 heures en centre-ville : parcours de la flamme ballympique
- le 2 juin : les Ballympiades préparées par M. JEGO et l'Office municipal des Sports depuis de longs mois.

Enfin, il confirme une annonce qui avait été faite, à savoir l'ouverture prochaine, début juin, du restaurant situé place de l'Eglise, le « Res'tO Gourmand », après des travaux de rénovation dont Ludovic DESNOUX et les membres de la Commission économique ont pu se rendre compte.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 21 h 55

Fait à Ballan-Miré, le 20 juin 2024

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BALLAN-MIRE (Indre-et-Loire)

dier KOENIG

Le Maire

MAIRIE DE BALLAN-MIRE (Indre-et-Loire)

hierry CHAILLOUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

La gestion des forêts publiques d’Indre et Loire

- Présentation -

L’Office National des Forêts, EPIC au service de la gestion durable des forêts publiques

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial créé en 1964, dépositaire de l’ex-administration des eaux et forêts

2 tutelles principales :
Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires

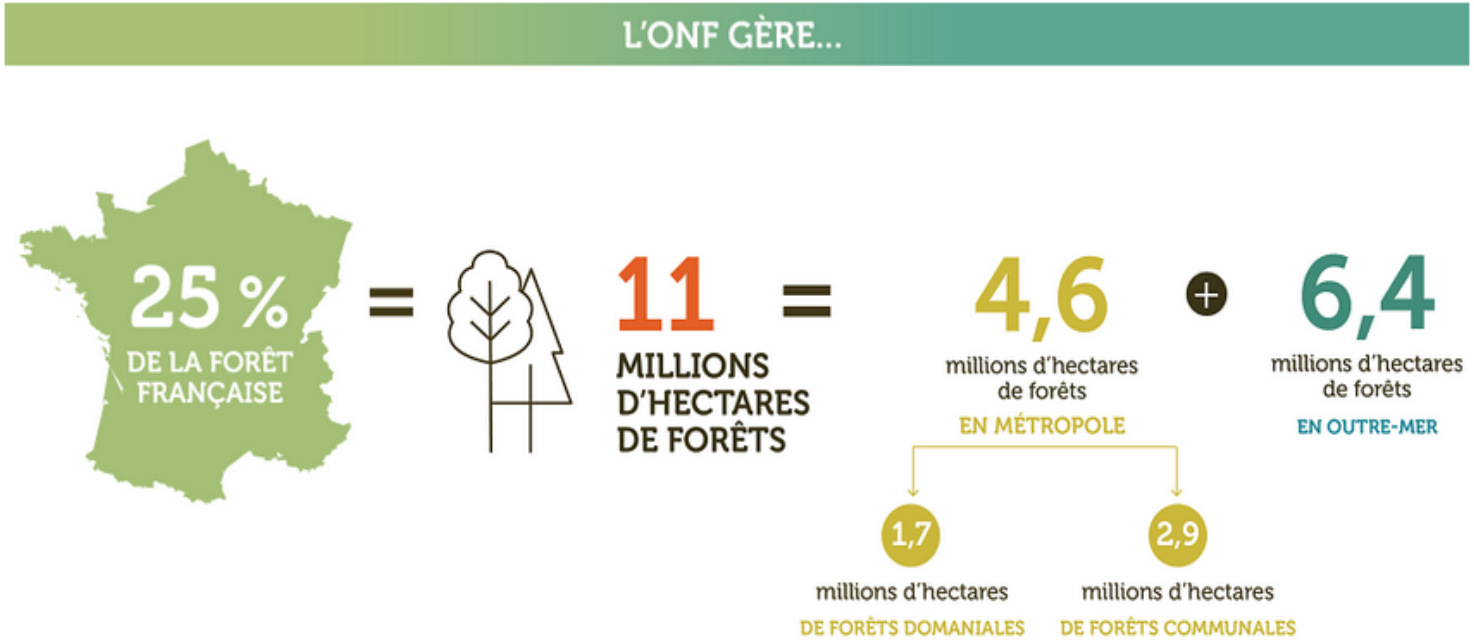

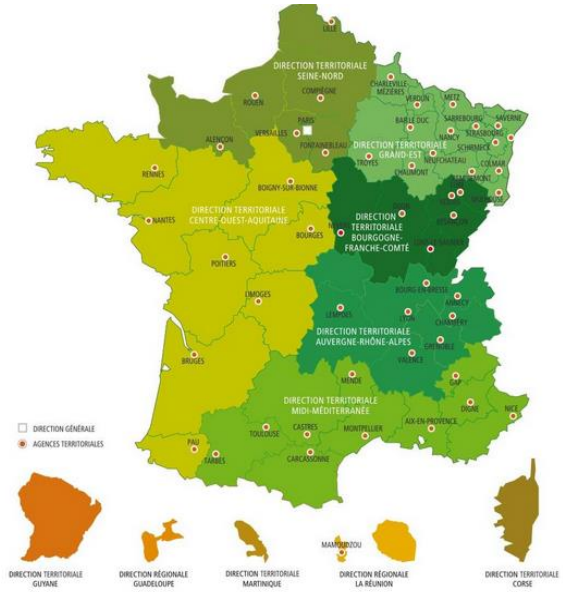

Et en Indre-et-Loire ?

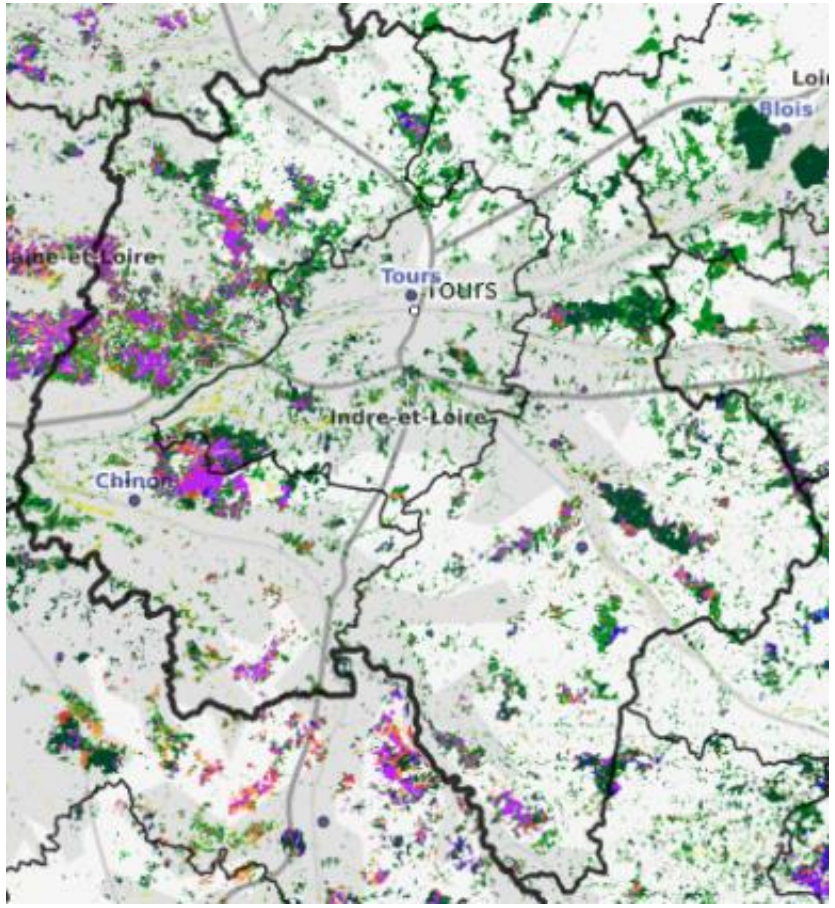

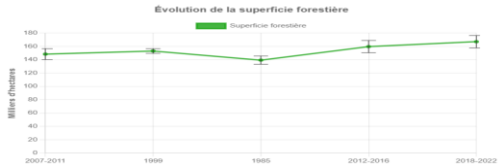

Mon territoire contient 167 000 ha de forêt (45e département).

La superficie y évolue en moyenne annuellement de +0.6 %/an depuis 1985 (+0.7 %/an en France depuis 1986).

Le taux de boisement est de 27 % (31 % en France - 52e département).

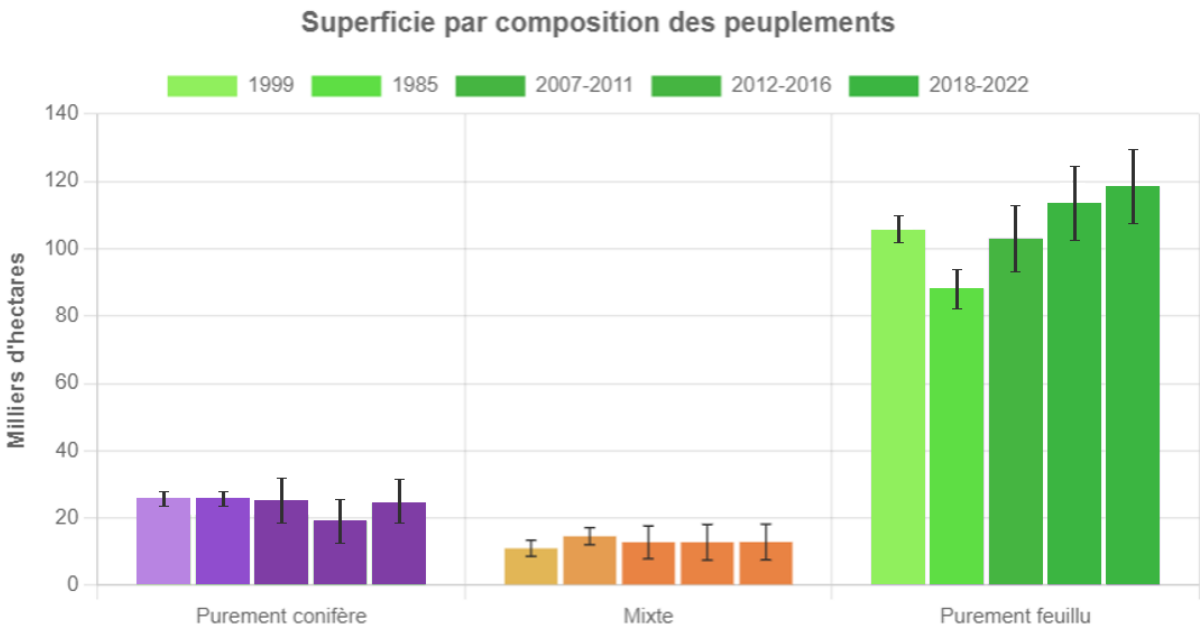

Mon territoire est constitué à 76 % de peuplements purement feuillus (67 % pour la France métropolitaine).

Source ; IGN, observatoire des forêts

L’Office National des Forêts en Indre-et-Loire

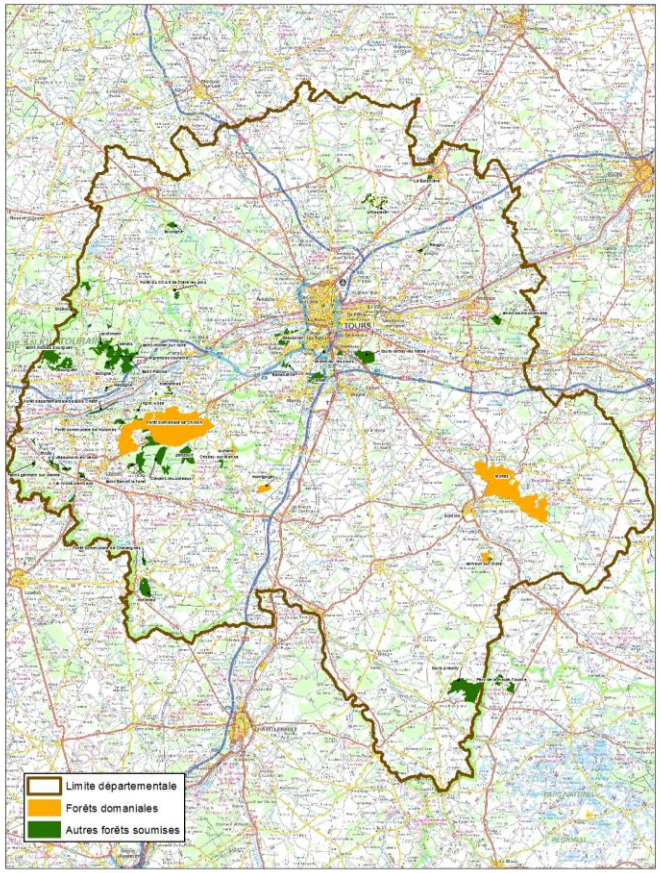

9 500 ha forêts domaniales

5 500 ha forêts communales

1 000 ha forêts des établissements publics

1 responsable d’unité territoriale
1 adjoint en charge de la DFCI
10 techniciens forestiers
1 alternante

Objectif : gestion durable des forêts

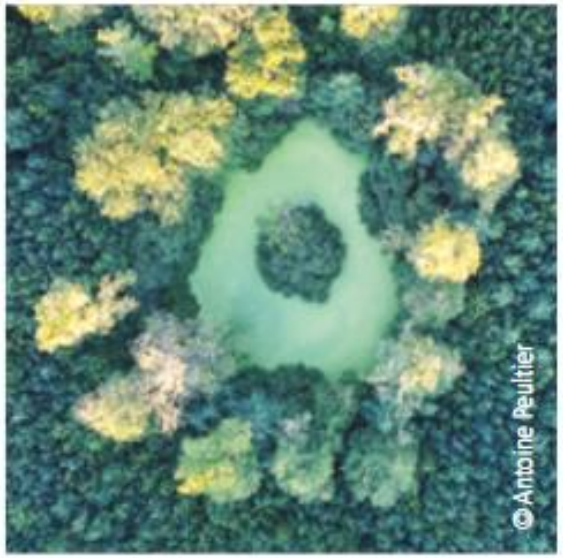

Chaque forêt gérée par l'ONF dispose d'un aménagement forestier. Ce document, établi par le forestier en concertation avec ses partenaires locaux, détermine les actions menées sur 20 ans.

Il s'appuie sur l'étude du milieu naturel et de son évolution en lien avec les changements climatiques annoncés, l'analyse de la composition et de l'état des peuplements et du contexte socio-économique du territoire... Ainsi, les récoltes de bois, les travaux d'entretien et d'installation pour l'accueil du public, les actions spécifiques en faveur de la biodiversité sont décrites dans cette feuille de route indispensable à une gestion durable de la forêt.

Le temps long des forêts
au service des communautés humaines

Aménagement de Ballan-Miré : 2020/2039 pour 176,96 ha

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE BALLAN-MIRÉ

2020 - 2039

Département :	37 - Indre-et-Loire
Surface retenue pour la gestion :	167,73 ha
Altitudes extrêmes :	45 m - 85 m
Révision d'aménagement	
Schéma régional d'aménagement :	Bassin ligérien

Office National des Forêts

PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

Département : INDRE-ET-LOIRE
Forêt communale de : BALLAN-MIRÉ
Contenance cadastrale : 168,3855 ha
Surface de gestion : 167,73 ha
Révision d'aménagement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 18 AOÛT 2020 PORTANT APPROBATION DU DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE BALLAN-MIRÉ (INDRE-ET-LOIRE) POUR LA PÉRIODE 2020-2039

Le préfet de la région Centre-Val de Loire
Officier de la Légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite

VU les articles L212-1, L212-2, L212-4, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;

VU le schéma régional d'aménagement du bassin ligérien, arrêté en date du 5 août 2011 ;

VU le décret du 27 juillet 2019 nommant M. Pierre POUËSSEL préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-279 du 23 décembre 2019 donnant délégation de signature à M. Bruno LOCQUEVILLE, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant subdélégation de signature du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2014 réglant l'aménagement de la forêt communale de BALLAN-MIRÉ pour la période 2012 – 2018 ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de BALLAN-MIRÉ en date du 5 décembre 2019, déposée à la Préfecture d'INDRE-ET-LOIRE à Tours le 9 décembre 2019, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;

SUR proposition du directeur territorial Centre-Ouest-Aquitaine de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La forêt communale de BALLAN-MIRÉ (INDRE-ET-LOIRE), d'une contenance de 167,73 ha, est affectée prioritairement à la fonction sociale et à la fonction de production ligneuse, tout en assurant sa fonction écologique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

ARTICLE 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 166,92 ha, actuellement composée de Chêne sessile ou pédonculé (57%), Peuplier (37%), Frêne (5%), autres feuillus (1%) et Pin sylvestre (0,38%). Le reste, soit 0,81 ha, est une emprise EDF.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière dont conversion en futaie régulière sur 84,5 ha, en futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière sur 75,45 ha, et en taillis sur 4,31 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le Chêne sessile (104,09 ha) et le Peuplier (4,31 ha). Les autres essences seront favorisées comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

ARTICLE 3 : Pendant une durée de 20 ans (2020 – 2039) :

La forêt sera divisée en huit groupes de gestion :
- un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 75,45 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 10 ans ;
- un groupe de régénération, d'une contenance de 55,86 ha, au sein duquel 55,86 ha seront nouvellement ouverts en régénération ; 55,86 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période ;
- deux groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 20,53 ha, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation de 10 ans;
- un groupe de jeunesse, d'une contenance de 8,11 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements ;
- un groupe de taillis simple, d'une contenance de 4,31 ha, qui fera l'objet de coupes selon une rotation de 25 ans ;
- un groupe d'intérêt écologique général d'une contenance de 2,66 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
- un groupe constitué d'emprises EDF, d'une contenance de 0,81 ha, qui sera laissé en l'état.

L'Office national des forêts informera régulièrement le représentant de la commune de BALLAN-MIRÉ de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2014 réglant l'aménagement de la forêt communale de BALLAN-MIRÉ pour la période 2012 – 2018 est abrogé.

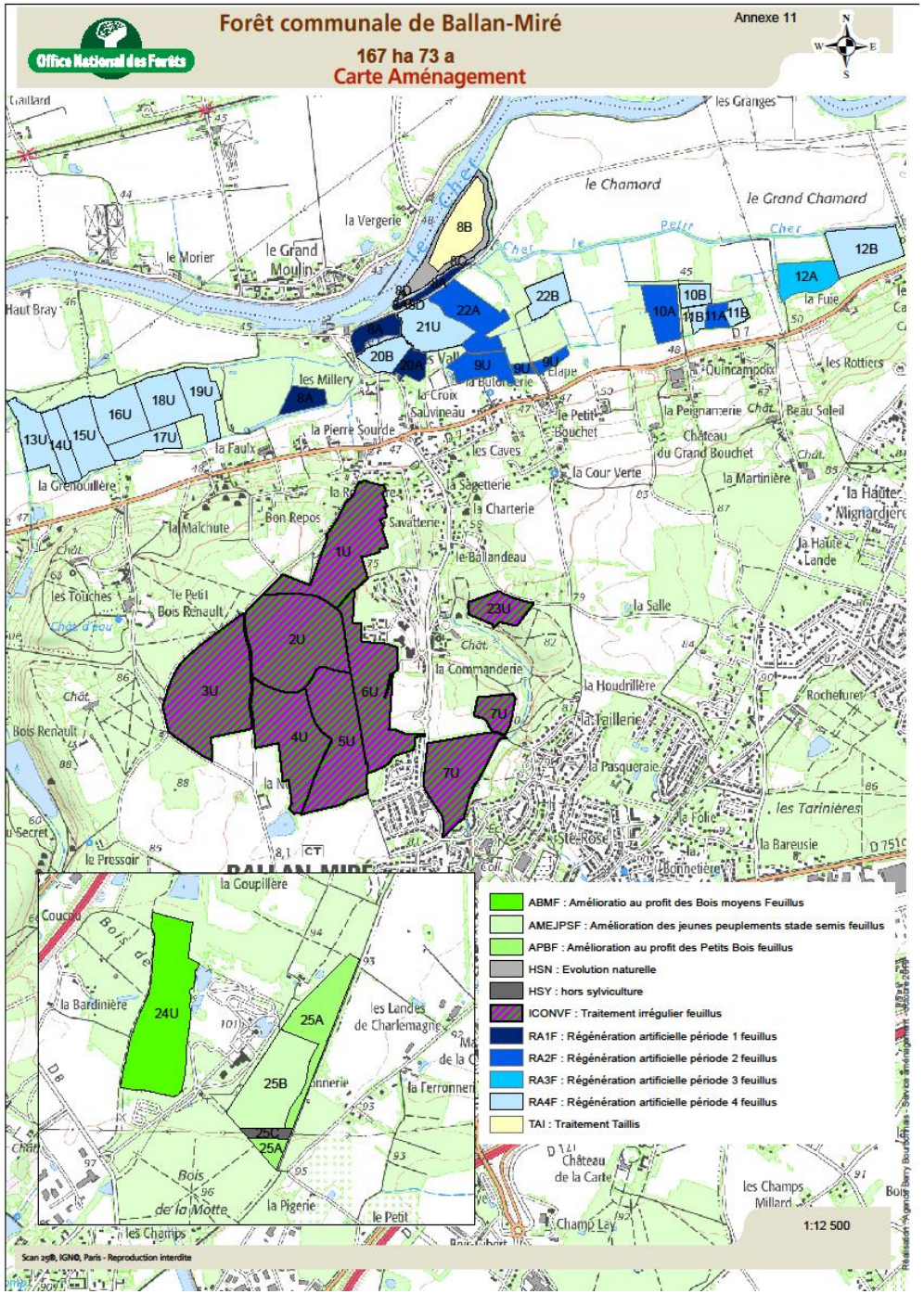
Forêt communale de Ballan-Miré
Annexe 11
167 ha 73 a
Carte Aménagement
Office National des Forêts
ABMF : Amélioratio au profit des Bois moyens Feuillus
AMEJPSF : Amélioration des jeunes peuplements stade semis feuillus
APBF : Amélioration au profit des Petits Bois feuillus
HSN : Evolution naturelle
HSY : hors sylviculture
ICONVF : Traitement irrégulier feuillus
RA1F : Régénération artificielle période 1 feuillus
RA2F : Régénération artificielle période 2 feuillus
RA3F : Régénération artificielle période 3 feuillus
RA4F : Régénération artificielle période 4 feuillus
TAI : Traitement Taillis
1:12 500
Scan 25®, IGN©, Paris - Reproduction interdite

Objectifs assignés pour cette période aménagement :

Enjeu de production : L'enjeu fort s'applique à la peupleraie (hormis 4 ha en enjeu faible pour le traitement en taillis). Les 3 ha sans objet correspondent aux zones classées hors sylviculture de production. Enfin, l'enjeu moyen appréhendé eu égard à l'essence "objectif" chêne sur stations forestières de fertilité moyenne à bonne constitue sur 105 ha le restant de la surface de la forêt.

Enjeu écologique : Sans zonage environnemental, l'enjeu écologique est qualifié d'ordinaire sur l'ensemble de la forêt, excepté sur 3 ha à enjeu "reconnu" en raison de la présence avérée du castor (espèce protégée au niveau national).

Enjeu social : Conformément au souhait de la commune, l'objectif principal pour la partie chênaie est l'accueil du public. En effet, la proximité des habitations en fait un espace naturel très apprécié et fréquenté par les habitants. Pour cette raison, en l'absence de statut de protection paysagère, l'enjeu social est qualifié de reconnu sur cette surface, le reste étant classé en enjeu local.

Enjeu production :

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

- Dans la continuité des précédents aménagements, la chênaie proche de l'agglomération sera traitée en futaie irrégulière avec des coupes prévues à rotation de 10 ans. La gestion est ainsi adaptée à la fréquentation du public tout en valorisant l'hétérogénéité des peuplements. Des travaux tels que dégagements de semis et nettoiements/dépressages seront programmés à mi- rotation.

- Pour la majorité de la peupleraie, le traitement en coupes rases puis plantations à révolution de 18-20 ans est maintenu. Cela représente la coupe de 55,86 ha pendant la durée de l'aménagement.
Diverses actions en faveur de la biodiversité seront mise en oeuvre sur environ 5% de cette surface.

- En raison de la présence du castor, 4,31 ha de peupleraie seront traités en taillis par rejets de peupliers tandis que 2,66 ha sont classés en évolution naturelle.

- Dans les parcelles au sud de la commune, nouvellement acquises, les peuplements de chênes et feuillus divers de petits bois et bois moyens seront améliorés avec des rotations de coupe de 10 ans.
Enfin, les 8,11 hectares actuellement en jeunes frênes hors station feront l'objet de travaux afin de favoriser les autres essences de production en place.

- Traitement en Futaie Régulière :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

- Traitement en Futaie irrégulière :

Office National des Forêts

POUR RENOUVELER LA FORÊT, PARFOIS IL FAUT COUPER !

Gérer une forêt, c'est intervenir tout au long de la vie des arbres et assurer leur renouvellement.
C'est aussi préserver l'environnement et offrir un lieu de nature aux citoyens.

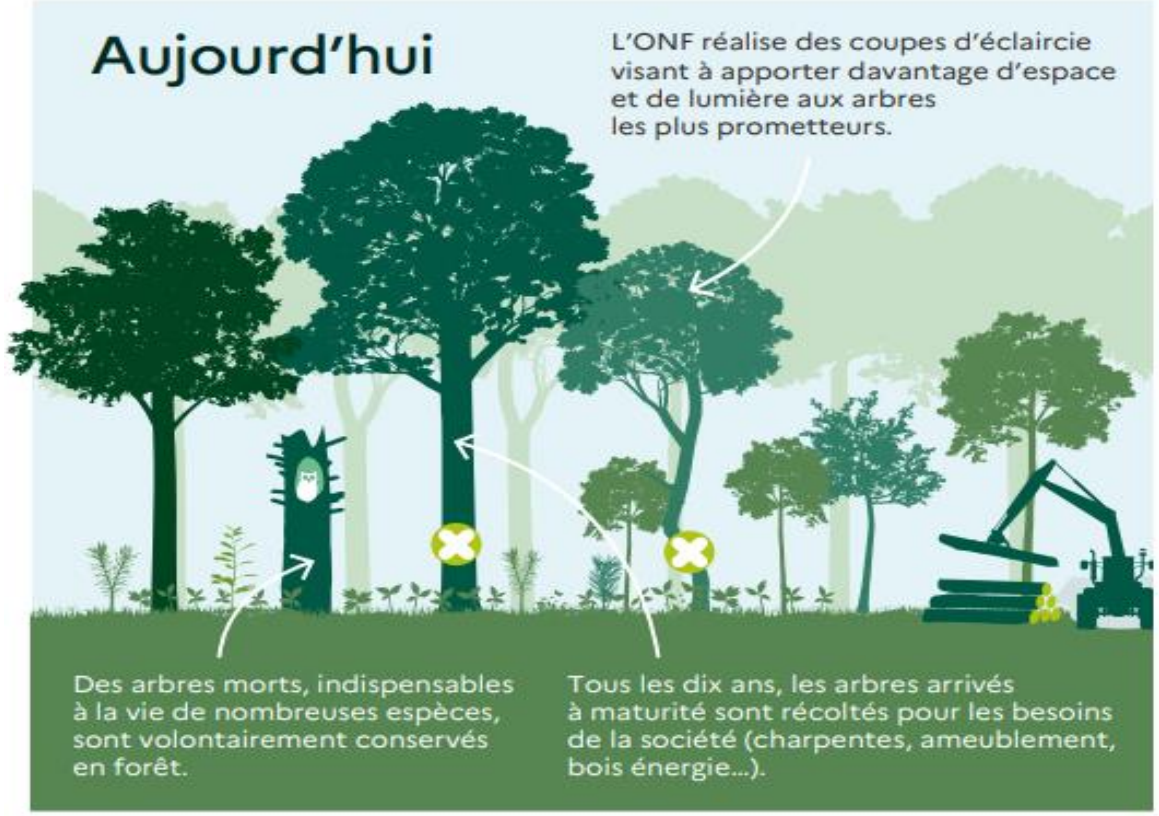

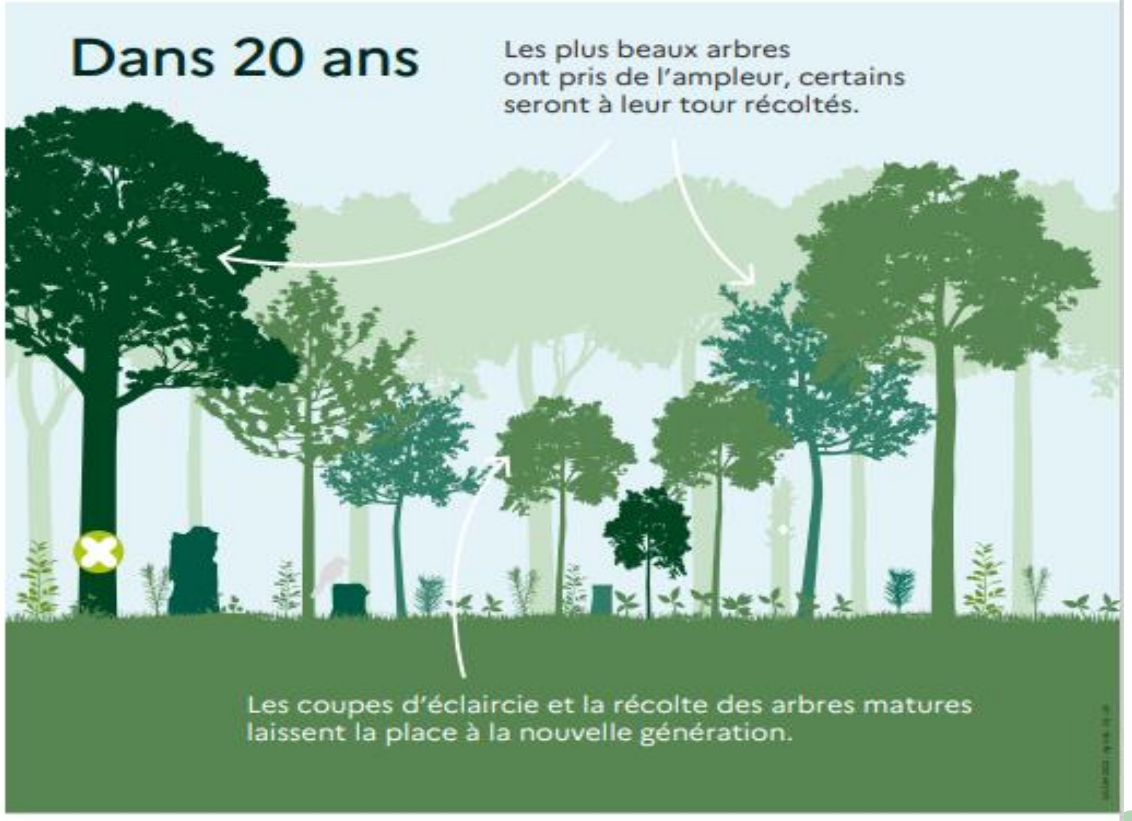

onf.fr

Garantir l'aménité constante des forêts

Fondée sur les fonctions définies par le Code Forestier

Martelage d’une coupe :

- Passage en coupes : 10 ans en futaie irrégulière , 25 ans en taillis , 15-18 ans en peupliers
- L’an N : prise de mesure sur terrains pour décision effective du passage en martelage; prévision de prélèvement de 3-4 m^2/ha en F. irrégulière sur 20-22 m^2/ha présent ; avec accroissement naturel de 2-3 m^2 entre chaque rotation

  En F. régulière de peupliers : objectifs de 300 m^3/ha soit 24 m^2/ha en 15-18 ans
- Parcelle à marteler à l’an N+1 : DCM actant le passage en coupe et la décision de l’orientation de mise en vente ,prise 6-9 mois auparavant
- Jour de martelage : invitation des élus , au démarrage avec information des consignes données au marteleurs .

  Possible participation des élus , aux déroulements du martelage de leurs forêts
- À la sortie de la journée , un premier bilan sylvicole est tiré de l’action menée

Les différentes solutions de mise en vente des bois :

Le choix du mode de vente revient à la commune(propriétaire) lors de la validation des coupes à marteler pour l'année N+1

2 grandes possibilités :

- ventes sur pieds par appel d'offres , consultation en ligne, soumissions (peupliers et petits bois en général)
- Contractualisation : bois façonnés , puis cessions aux particuliers ou à des acheteurs par contrats pluriannuels (partie chênaie)

Durable oui, mais multifonctionnelle

production

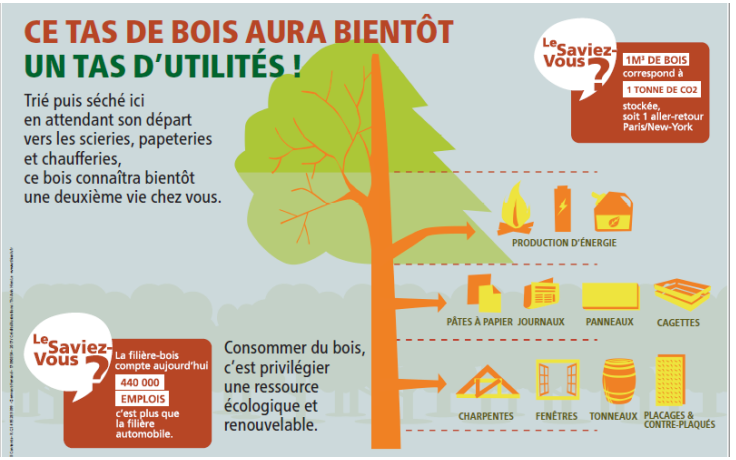

protection

Protection, écologique

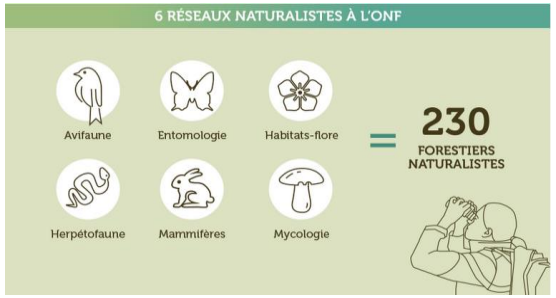

Chouette de Tengmalm

Accueil du public

Travaux dans peuplements et/ou infrastructure :

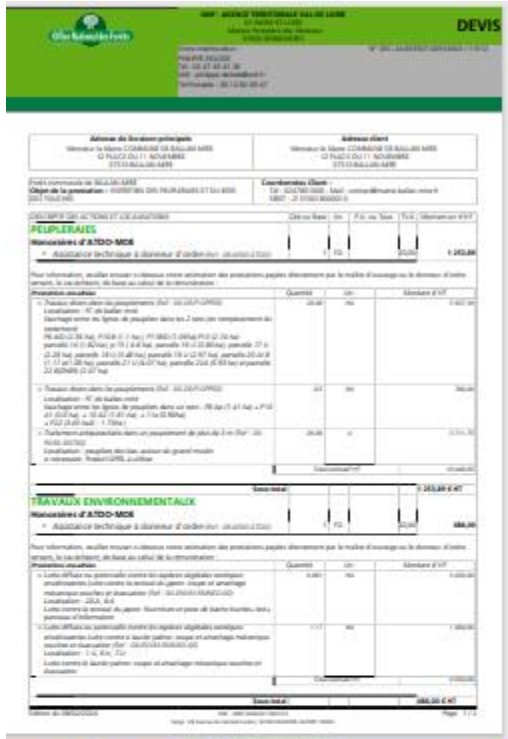

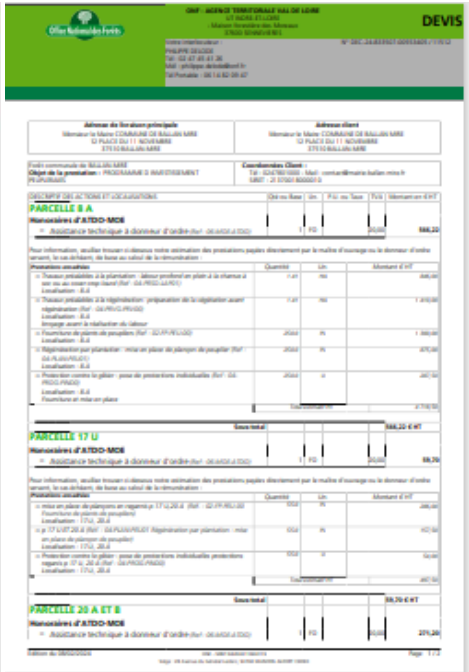

- Régime forestier = obligation de présenter à la commune un programme d'actions ;
- En découle un devis détaillé :

a) réalisé par la commune directement **ou**

b) Laissé la mise en œuvre à l'ONF en OET **ou**

c) non réalisé

Ces 2 Documents sont à signer obligatoirement par la commune

Certification des forêts :

PEFC
10-21-21

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Commune de Ballan-Miré
M. le Maire Alexandre CHAS
12, Place du 11 Novembre
37510 Ballan-Miré
FRANCE

Saint-Herblain, Le 09/11/2018

Objet : Confirmation de participation à PEFC Ouest

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre confirmation d'engagement au système de gestion forestière durable de PEFC OUEST.

Votre numéro de participant est le suivant : **10-21-6/1209**
Votre enregistrement initial est daté du **14/05/2013**
Cette confirmation est valable jusqu'au **14/05/2023** (cycle de 5 ans) sous réserve du maintien de votre certification.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des exigences PEFC dans la rubrique « Propriétaires forestiers » sur le site internet : www.pefc-france.org

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Olivier BILLEAU
Coordinateur interrégional

Adhésion de la commune à PEFC depuis 2013

Renouvellement proposé et réalisé en mai 2023

Ceci permet :

- d'être reconnu comme acteur majeur de la gestion durable des forêts
- demande des entreprises de la filière pour répondre aux exigences des pouvoirs publics et à la demande des consommateurs
- renforcer la valeur forêt pour la transmission

L'écosystème ONF

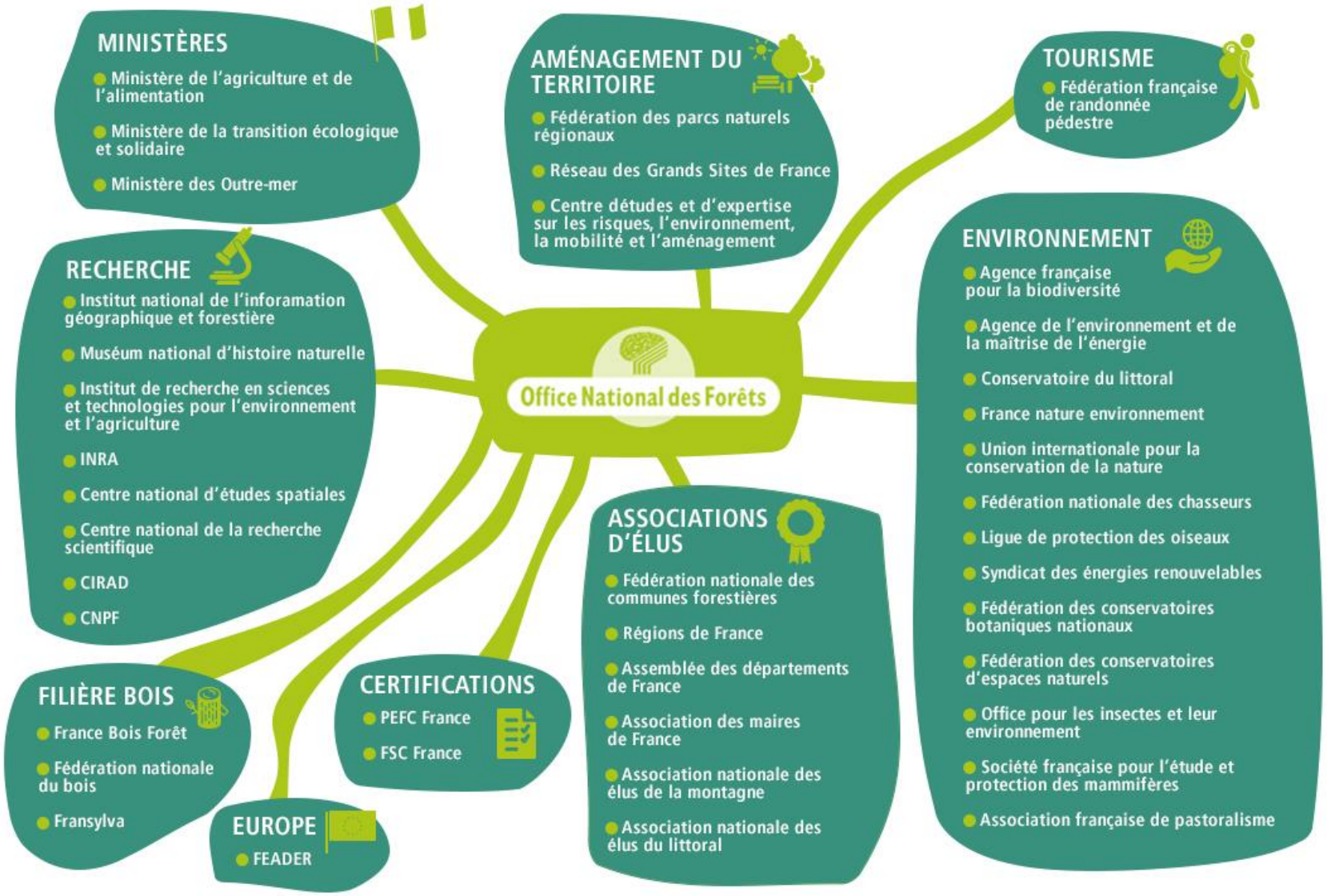

Office National des Forêts

Merci pour votre attention

Et pour aller plus loin : www.onf.fr

BALLAN-MIRÉ

CONSEIL MUNICIPAL

- 23 MAI 2024 -

Approbation du Compte de Gestion 2023

Budget Commune

COMPTE DE GESTION 2023

Résultats budgétaires de l’exercice 2023

Excédent de la section de fonctionnement = + 800 739,33 €

Déficit de la section d’investissement = - 1 286 375,12 €

Résultat de l’exercice des 2 sections = - 485 635,79 €

RESULTAT DU COMPTE DE GESTION 2023

Résultats cumulés de l'exercice 2023 avec reports 2022

Excédent de la section de fonctionnement = + 2 537 624,83 €

Déficit de la section d'investissement = - 2 424 044,69 €

Résultat de l'exercice des 2 sections = + 113 580,14 €

Approbation du Compte Administratif 2023

Budget Commune

SOMMAIRE

- **Dépenses de fonctionnement 2023**
- **Recettes de fonctionnement 2023**
- **CAF 2023**
- **Dépenses d’investissement 2023**
- **Recettes d’investissement 2023**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Variation
011	Charges à caractère général	2 756 800,00 €	2 689 374,66 €	67 425,34 €
012	Charges de personnel et assimilé	5 644 700,00 €	5 644 245,66 €	454,34 €
014	Atténuation de produits	17 350,00 €	11 187,55 €	6 162,45 €
65	Autres charges de gestion courante	901 250,00 €	898 662,02 €	2 587,98 €
66	Charges financières	225 000,00 €	224 957,32 €	42,68 €
67	Charges spécifiques	4 000,00 €	835,00 €	3 165,00 €
023	Virement à la section d'investis.	2 209 700,00 €	0,00 €	2 209 700,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	938 030,00 €	936 663,69 €	1 366,31 €
TOTAL		**12 696 830,00 €**	**10 405 925,90 €**	**2 290 904,10 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Variation
Dépenses réelles	9 549 100,00 €	9 469 262,21 €	79 837,79 €
Opérations d'ordre	938 030,00 €	936 663,69 €	1 366,31 €
Virement à la section d'investissement	2 209 700,00 €	0,00 €	2 209 700,00 €
Total	**12 696 830,00 €**	**10 405 925,90 €**	**2 290 904,10 €**

Economies dégagées sur l'exercice = 79 837,79 €

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
ST - Bâtiments	1 060 200	964 453	95 747
Restaurant municipal	357 255	363 230	- 5 975
ST - Cadre de vie	248 440	289 602	- 41 162
La Parenthèse	195 120	195 434	- 314
Administration Générale	209 770	166 333	43 437
Informatique	137 575	132 580	4 995
ST - Propreté des bâtiments	196 040	184 675	11 365
Petite enfance / enfance	103 915	87 584	16 331
Enseignement	49 470	54 350	- 4 880
Communication	52 865	52 680	185
Gestion du personnel - frais annexes	38 160	78 684	- 40 524
Festivités	28 440	29 235	- 795
Prévention sécurité	24 000	22 417	1 583
Développement durable	25 000	28 203	- 3 203
Urbanisme	14 500	16 764	- 2 264
Police municipale	5 550	9 649	- 4 099
Associations	6 850	8 648	- 1 798
Vivre ensemble	3 650	4 854	- 1 204
Total chapitre 011	**2 756 800**	**2 689 375**	**67 425**

EVOLUTION DES CHARGES REELLES DE PERSONNEL

	BP 2023	Compte administratif 2023	Variation	
Chapitre 012 Charges de personnel (A)	5 644 700,00 €	5 644 245,66 €	454,34 €	0,01%
Chapitre 013 Atténuation de charges (recettes de fonctionnement) (B)	13 500,00 €	13 572,93 €	- 72,93 €	- 0,54 %
Frais réels de personnel (A) - (B)	**5 631 200,00 €**	**5 630 672,73 €**	**527,27 €**	**0,01 %**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Variation
011	Charges à caractère général	2 756 800,00 €	2 689 374,66 €	67 425,34 €
012	Charges de personnel et assimilé	5 644 700,00 €	5 644 245,66 €	454,34 €
014	Atténuation de produits	17 350,00 €	11 187,55 €	6 162,45 €
65	Autres charges de gestion courante	901 250,00 €	898 662,02 €	2 587,98 €
66	Charges financières	225 000,00 €	224 957,32 €	42,68 €
67	Charges spécifiques	4 000,00 €	835,00 €	3 165,00 €
023	Virement à la section d'investis.	2 209 700,00 €	0,00 €	2 209 700,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	938 030,00 €	936 663,69 €	1 366,31 €
TOTAL		**12 696 830,00 €**	**10 405 925,90 €**	**2 290 904,10 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Variation
011	Charges à caractère général	2 756 800,00 €	2 689 374,66 €	67 425,34 €
012	Charges de personnel et assimilé	5 644 700,00 €	5 644 245,66 €	454,34 €
014	Atténuation de produits	17 350,00 €	11 187,55 €	6 162,45 €
65	Autres charges de gestion courante	901 250,00 €	898 662,02 €	2 587,98 €
66	Charges financières	225 000,00 €	224 957,32 €	42,68 €
67	Charges spécifiques	4 000,00 €	835,00 €	3 165,00 €
023	Virement à la section d'investis.	2 209 700,00 €	0,00 €	2 209 700,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	938 030,00 €	936 663,69 €	1 366,31 €
TOTAL		**12 696 830,00 €**	**10 405 925,90 €**	**2 290 904,10 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Variation
013	Atténuation de charges	13 500,00 €	13 572,93 €	- 72,93 €
70	Produits des services	1 130 580.00 €	1 161 749,88 €	- 31 169,88 €
73	Impôts et taxes	684 300.00 €	684 608,37 €	- 308,37 €
731	Fiscalité locale	5 573 300,00 €	5 597 132,50 €	- 23 832,50 €
74	Dotations et participations	2 554 600.00 €	2 702 923,28 €	- 148 323,28 €
75	Autres produits de gestion	587 134,50 €	629 140,28 €	- 42 005,78 €
76	Produits financiers	100,00 €	7,60 €	92,40 €
77	Produits spécifiques	12 830,00 €	14 206,84 €	- 1 376,84 €
78	Reprise sur amortiss. et provisions	0,00 €	329,35 €	- 329,35 €
042	Opération d'ordre entre sections	403 600.00 €	402 994,20 €	605,80 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 736 885,50 €	1 736 885,50 €	0,00 €
TOTAL		**12 696 830,00 €**	**12 943 550,73 €**	**- 246 720,73 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Variation
Recettes réelles	10 556 344,50 €	10 803 341,68 €	- 246 997,18 €
Reprise sur amortiss. et provisions	0,00 €	329,35 €	- 329,35 €
Opération d'ordre entre sections	403 600.00 €	402 994,20 €	605,80 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 736 885,50 €	1 736 885,50 €	0,00 €
Total	**12 696 830,00 €**	**12 943 550,73 €**	**- 246 720,73 €**

Recettes réelles supplémentaires = 246 997,18 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Variation
013	Atténuation de charges	13 500,00 €	13 572,93 €	- 72,93 €
70	Produits des services	1 130 580.00 €	1 161 749,88 €	- 31 169,88 €
73	Impôts et taxes	684 300.00 €	684 608,37 €	- 308,37 €
731	Fiscalité locale	5 573 300,00 €	5 597 132,50 €	- 23 832,50 €
74	Dotations et participations	2 554 600.00 €	2 702 923,28 €	- 148 323,28 €
75	Autres produits de gestion	587 134,50 €	629 140,28 €	- 42 005,78 €
76	Produits financiers	100,00 €	7,60 €	92,40 €
77	Produits spécifiques	12 830,00 €	14 206,84 €	- 1 376,84 €
78	Reprise sur amortis. et provisions	0,00 €	329,35 €	- 329,35 €
042	Opération d'ordre entre sections	403 600.00 €	402 994,20 €	605,80 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 736 885,50 €	1 736 885,50 €	0,00 €
TOTAL		**12 696 830,00 €**	**12 943 550,73 €**	**- 246 720,73 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Variation
013	Atténuation de charges	13 500,00 €	13 572,93 €	- 72,93 €
70	Produits des services	1 130 580.00 €	1 161 749,88 €	- 31 169,88 €
73	Impôts et taxes	684 300.00 €	684 608,37 €	- 308,37 €
731	Fiscalité locale	5 573 300,00 €	5 597 132,50 €	- 23 832,50 €
74	Dotations et participations	2 554 600.00 €	2 702 923,28 €	- 148 323,28 €
75	Autres produits de gestion	587 134,50 €	629 140,28 €	- 42 005,78 €
76	Produits financiers	100,00 €	7,60 €	92,40 €
77	Produits spécifiques	12 830,00 €	14 206,84 €	- 1 376,84 €
78	Reprise sur amortis. et provisions	0,00 €	329,35 €	- 329,35 €
042	Opération d'ordre entre sections	403 600.00 €	402 994,20 €	605,80 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 736 885,50 €	1 736 885,50 €	0,00 €
TOTAL		**12 696 830,00 €**	**12 943 550,73 €**	**- 246 720,73 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Variation
013	Atténuation de charges	13 500,00 €	13 572,93 €	- 72,93 €
70	Produits des services	1 130 580.00 €	1 161 749,88 €	- 31 169,88 €
73	Impôts et taxes	684 300.00 €	684 608,37 €	- 308,37 €
731	Fiscalité locale	5 573 300,00 €	5 597 132,50 €	- 23 832,50 €
74	Dotations et participations	2 554 600.00 €	2 702 923,28 €	- 148 323,28 €
75	Autres produits de gestion	587 134,50 €	629 140,28 €	- 42 005,78 €
76	Produits financiers	100,00 €	7,60 €	92,40 €
77	Produits spécifiques	12 830,00 €	14 206,84 €	- 1 376,84 €
78	Reprise sur amortis. et provisions	0,00 €	329,35 €	- 329,35 €
042	Opération d'ordre entre sections	403 600.00 €	402 994,20 €	605,80 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 736 885,50 €	1 736 885,50 €	0,00 €
TOTAL		**12 696 830,00 €**	**12 943 550,73 €**	**- 246 720,73 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Variation
013	Atténuation de charges	13 500,00 €	13 572,93 €	- 72,93 €
70	Produits des services	1 130 580.00 €	1 161 749,88 €	- 31 169,88 €
73	Impôts et taxes	684 300.00 €	684 608,37 €	- 308,37 €
731	Fiscalité locale	5 573 300,00 €	5 597 132,50 €	- 23 832,50 €
74	Dotations et participations	2 554 600.00 €	2 702 923,28 €	- 148 323,28 €
75	Autres produits de gestion	587 134,50 €	629 140,28 €	- 42 005,78 €
76	Produits financiers	100,00 €	7,60 €	92,40 €
77	Produits spécifiques	12 830,00 €	14 206,84 €	- 1 376,84 €
78	Reprise sur amortis. et provisions	0,00 €	329,35 €	- 329,35 €
042	Opération d'ordre entre sections	403 600.00 €	402 994,20 €	605,80 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 736 885,50 €	1 736 885,50 €	0,00 €
TOTAL		**12 696 830,00 €**	**12 943 550,73 €**	**- 246 720,73 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Variation
013	Atténuation de charges	13 500,00 €	13 572,93 €	- 72,93 €
70	Produits des services	1 130 580.00 €	1 161 749,88 €	- 31 169,88 €
73	Impôts et taxes	684 300.00 €	684 608,37 €	- 308,37 €
731	Fiscalité locale	5 573 300,00 €	5 597 132,50 €	- 23 832,50 €
74	Dotations et participations	2 554 600.00 €	2 702 923,28 €	- 148 323,28 €
75	Autres produits de gestion	587 134,50 €	629 140,28 €	- 42 005,78 €
76	Produits financiers	100,00 €	7,60 €	92,40 €
77	Produits spécifiques	12 830,00 €	14 206,84 €	- 1 376,84 €
78	Reprise sur amortis. et provisions	0,00 €	329,35 €	- 329,35 €
042	Opération d'ordre entre sections	403 600.00 €	402 994,20 €	605,80 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 736 885,50 €	1 736 885,50 €	0,00 €
TOTAL		**12 696 830,00 €**	**12 943 550,73 €**	**- 246 720,73 €**

SYNTHESE SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées (A)	11 206 665,23 €
Dépenses réalisées (B)	10 405 925,90 €
Excédent de fonctionnement exercice 2023 (C) = (A - B)	800 739,33 €

Excédent reporté 2022 (D)	1 736 885,50 €
Excédent de fonctionnement exercice 2023 (C + D)	2 537 624,83 €

REALISATION DE LA CAF NETTE

(CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT)

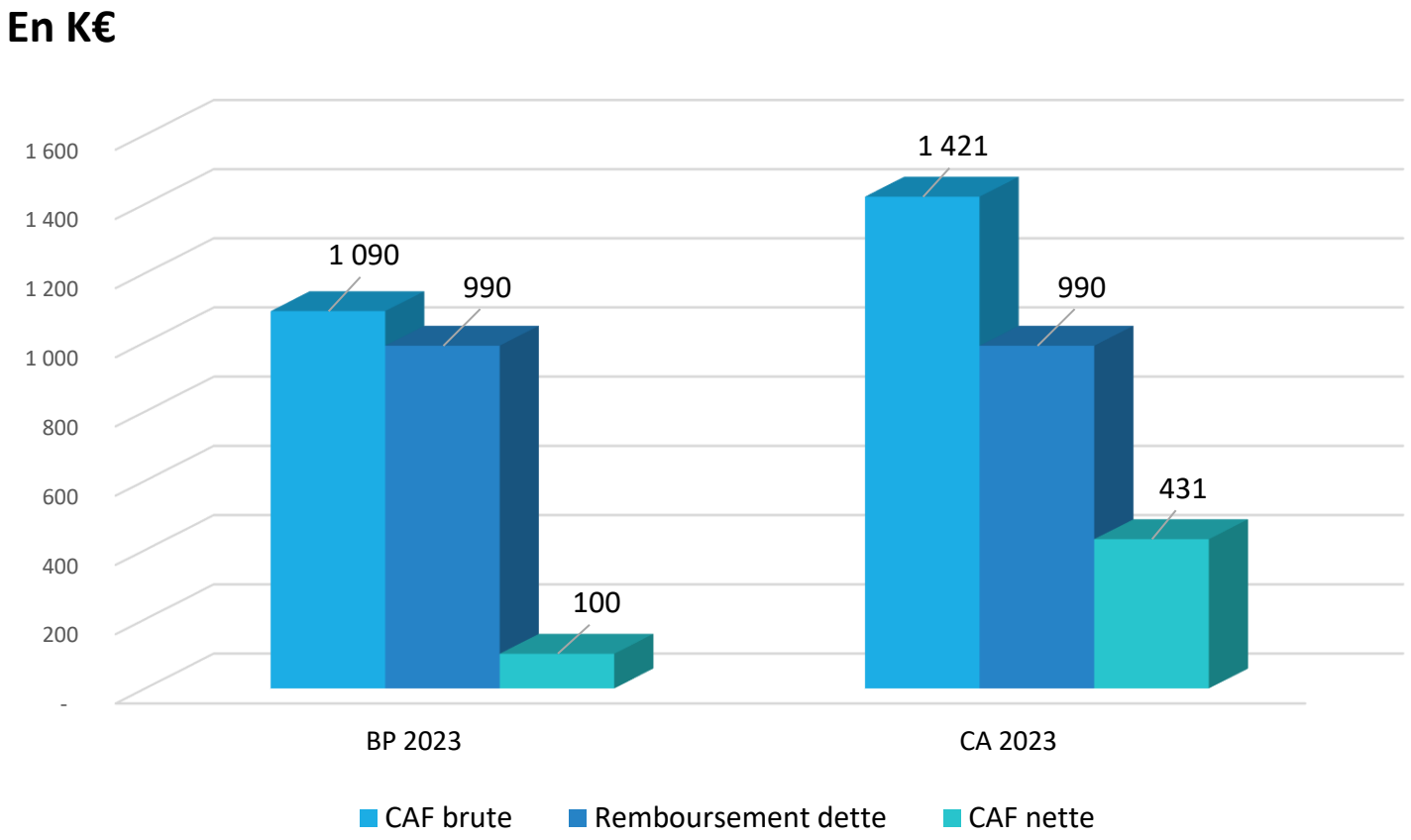

REALISATION DE LA CAF NETTE

(CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT)

En K€

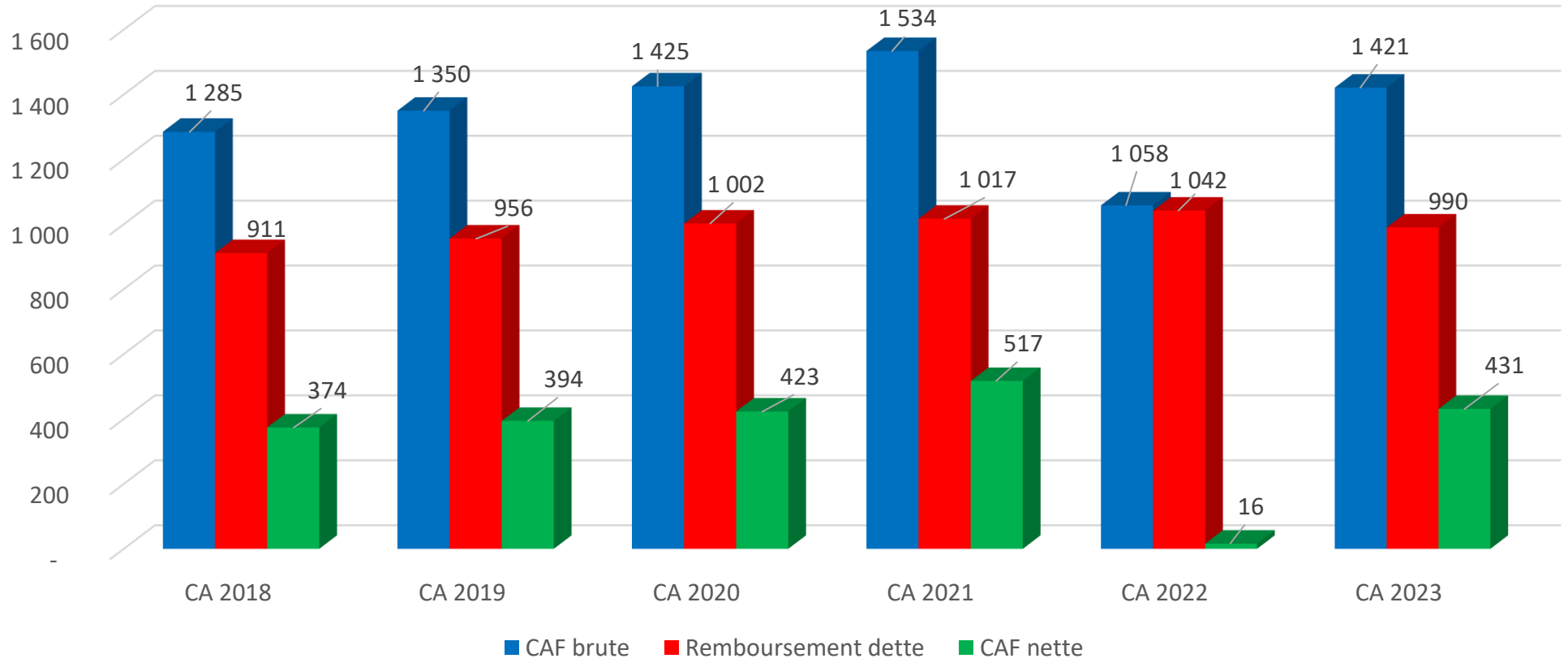

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023	Variation
16	Emprunts et dettes assimilées	2 328 000,00 €	989 406,19 €		1 338 593,81 €
204	Subventions d'équipement versées	410 593,20 €	376 502,55 €	34 090,65 €	0.00 €
2…	Opérations d'équipement	3 358 637,23 €	2 686 585,27 €	241 484,29 €	430 567,67 €
45	Opérations pour compte de tiers	12 000,00 €	11 890,00 €		110,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	403 600,00 €	402 994,20 €		605,80 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	128 980,43 €		21 019,57 €
001	Résultat reporté N-1	1 137 669,57 €	1 137 669,57 €		0,00 €
TOTAL		**7 800 500,00 €**	**5 734 028,21 €**	**275 574,94 €**	**1 790 896,85 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023	Variation
16	Emprunts et dettes assimilées	2 328 000,00 €	989 406,19 €		1 338 593,81 €
204	Subventions d'équipement versées	410 593,20 €	376 502,55 €	34 090,65 €	0.00 €
2…	Opérations d'équipement	3 358 637,23 €	2 686 585,27 €	241 484,29 €	430 567,67 €
45	Opérations pour compte de tiers	12 000,00 €	11 890,00 €		110,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	403 600,00 €	402 994,20 €		605,80 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	128 980,43 €		21 019,57 €
001	Résultat reporté N-1	1 137 669,57 €	1 137 669,57 €		0,00 €
TOTAL		**7 800 500,00 €**	**5 734 028,21 €**	**275 574,94 €**	**1 790 896,85 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023	Variation
16	Emprunts et dettes assimilées	2 328 000,00 €	989 406,19 €		1 338 593,81 €
204	Subventions d'équipement versées	410 593,20 €	376 502,55 €	34 090,65 €	0.00 €
2…	Opérations d'équipement	3 358 637,23 €	2 686 585,27 €	241 484,29 €	430 567,67 €
45	Opérations pour compte de tiers	12 000,00 €	11 890,00 €		110,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	403 600,00 €	402 994,20 €		605,80 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	128 980,43 €		21 019,57 €
001	Résultat reporté N-1	1 137 669,57 €	1 137 669,57 €		0,00 €
TOTAL		**7 800 500,00 €**	**5 734 028,21 €**	**275 574,94 €**	**1 790 896,85 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023	Variation
16	Emprunts et dettes assimilées	2 328 000,00 €	989 406,19 €		1 338 593,81 €
204	Subventions d'équipement versées	410 593,20 €	376 502,55 €	34 090,65 €	0.00 €
2…	Opérations d'équipement	3 358 637,23 €	2 686 585,27 €	241 484,29 €	430 567,67 €
45	Opérations pour compte de tiers	12 000,00 €	11 890,00 €		110,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	403 600,00 €	402 994,20 €		605,80 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	128 980,43 €		21 019,57 €
001	Résultat reporté N-1	1 137 669,57 €	1 137 669,57 €		0,00 €
TOTAL		**7 800 500,00 €**	**5 734 028,21 €**	**275 574,94 €**	**1 790 896,85 €**

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opérations	Mandats émis	RAR au 31/12/2023
Total opérations dont	2 686 585,27	241 484,29
113 – Sports	688 488,76	
200 - Patrimoine	328 431,47	71 532,57
206 – Etudes	9 444,00	20 520,00
216 – Espaces verts	13 281,18	8 422,70
217 – Voies et réseaux	57 765,91	74 359,51
221 - Environnement	21 772,72	814,32
402 - Cimetière	27 319,57	9 000,00
408 – Vidéo protection	95 286,03	
409 – Extension bâtiment MJC	972,00	
410 – Réhabilitation salle Mame	62 073,60	
503 – Réhabilitation école Hélène Boucher	1 036 660,12	
604 – Investissements groupes scolaires	1 696,10	657,59
608 – Matériel divers	343 393,81	56 177,60

VARIATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- **430 567,67 € non utilisés dont :**
  - **262 157,51€ au niveau des AP/CP dont**
    - **183 424,87 € pour la réhabilitation de l'école H. Boucher**
    - **37 153,44 € pour les tennis couverts : MO + travaux**
  - **161 484,36 € pour le patrimoine**

INVESTISSEMENT – ETAT DES AP/CP

Intitulé de l'AP	Montant de l' AP	CP prévisionnels 2023	CP consommés en 2023	CP non consommés en 2023
Vidéo Protection	452 643,52	110 034,00	95 286,03	14 747,97
Reprise des concessions	93 414,40	12 527,76	12 527,76	
Réhabilitation salle Mame	150 000,00	62 073,60	62 073,60	
Réhabilitation école H. Boucher	2 080 000,00	1 220 084,99	1 036 660,12	183 424,87
Extension bâtiment MJC - Moe et études diverses	230 000,00	972,00	972,00	
Aménagement des bois communaux	33 000,00	15 435,60	15 435,60	
Terrains de tennis couverts - MOe et études diverses	127 000,00	55 642,20	28 295,26	27 346,94
Réhabilitation espaces communs gymnases et dojo	40 000,00	18 420,20	588,97	17 831,23
Mise en place de la GRC	58 000,00	9 000,00		9 000,00
Construction terrains tennis couverts	2 120 000,00	670 000,00	660 193,50	9 806,50
TOTAL	**5 384 057,92**	**2 174 190,35**	**1 912 032,84**	**262 157,51**

TAUX DE REALISATION

	2023	2022	2021	2020
Recettes de fonctionnement	101,94%	101,72%	100,52%	98,50%
Dépenses de fonctionnement	99,23%	98,79%	92,53%	91,70%
Recettes d'investissement	59,20%	52,63%	53,96%	47,04%
Dépenses d'investissement	73,51%	56,47%	62,54%	54,93%

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

	Payé en 2023	Payé en 2023 + RAR	Payé en 2023 + RAR + CP engagés
Opérations + subventions équipement	81,27%	88,58%	94,82%
Opérations	79,99%	87,18%	94,19%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2023	Restes à réaliser 2023	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	370 000,00 €	344 740,49 €		25 259,51 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	118 813,38 €	118 813,38 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 119 828,40 €	716 855,53 €	359 402,43 €	43 570,44 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 878 000,00 €	1 052 040,00 €	490 000,00 €	1 335 960,00 €
024	Produits des cessions d'immob.	16 958,22 €	0,00 €		16 958,22 €
45	Opérations pour compte de tiers	12 000,00 €	11 890,00 €		110,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 209 700,00 €	0,00 €		2 209 700,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	925 200,00 €	936 663,69 €		- 11 463,69 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	128 980,43 €		21 019,57 €
TOTAL		**7 800 500,00 €**	**3 309 983,52 €**	**849 402,43 €**	**3 641 114,05 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2023	Restes à réaliser 2023	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	370 000,00 €	344 740,49 €		25 259,51 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	118 813,38 €	118 813,38 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 119 828,40 €	716 855,53 €	359 402,43 €	43 570,44 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 878 000,00 €	1 052 040,00 €	490 000,00 €	1 335 960,00 €
024	Produits des cessions d'immob.	16 958,22 €	0,00 €		16 958,22 €
45	Opérations pour compte de tiers	12 000,00 €	11 890,00 €		110,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 209 700,00 €	0,00 €		2 209 700,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	925 200,00 €	936 663,69 €		- 11 463,69 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	128 980,43 €		21 019,57 €
TOTAL		**7 800 500,00 €**	**3 309 983,52 €**	**849 402,43 €**	**3 641 114,05 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2023	Restes à réaliser 2023	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	370 000,00 €	344 740,49 €		25 259,51 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	118 813,38 €	118 813,38 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 119 828,40 €	716 855,53 €	359 402,43 €	43 570,44 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 878 000,00 €	1 052 040,00 €	490 000,00 €	1 335 960,00 €
024	Produits des cessions d'immob.	16 958,22 €	0,00 €		16 958,22 €
45	Opérations pour compte de tiers	12 000,00 €	11 890,00 €		110,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 209 700,00 €	0,00 €		2 209 700,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	925 200,00 €	936 663,69 €		- 11 463,69 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	128 980,43 €		21 019,57 €
TOTAL		**7 800 500,00 €**	**3 309 983,52 €**	**849 402,43 €**	**3 641 114,05 €**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions perçues en 2023 = 716 855,53 €

- **Réhabilitation école H. Boucher : 612 985,10 €**
  - **Fonds Vert Etat : 220 908,10 €**
  - **F2D : 212 900 €**
  - **Fonds de soutien aux communes membres de la Métropole : 99 543€**
  - **Fonds de concours exceptionnel de la Métropole : 79 634 €**
- **Vidéo protection : 24 604,64 €**
  - **DETR 2022 : 15 000 €**
  - **DETR 2023 : 9 604,64 €**
- **Aménagement des forêts communales : 8 852,40 € du FDADDT**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- **Réhabilitation salle Mame : 37 912,57 €**
  - **DSIL Etat : 22 328,57 €**
  - **Fonds de concours transition énergétique de la Métropole : 15 584 €**
- **Fonds de concours de droit commun 2022 : 25 948 €**
  - **Appartements de Beaune : 13 000 €**
  - **Epareuse : 12 948 €**
- **Badgeuse de la maison de la petite enfance : 1 178 € de la CAF**
- **Terrain de basket 3X3 : 2 000 € de la fédération française de basket**
- **Jardins familiaux : 2 179 € de la Métropole**
- **Mobilier de bureau : 1 195,82 € du Fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions inscrites en RAR = 359 402,43 €

- **Réhabilitation école H. Boucher : 45 823 €**
  - **Fonds de soutien aux communes membres de la Métropole : 25 457 €**
  - **Fonds de concours exceptionnel de la Métropole : 20 366 €**
- **Réhabilitation salle Mame : 41 429,43€**
  - **DSIL Etat : 30 171,43 €**
  - **Fonds de concours transition énergétique de la Métropole : 11 258 €**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- **Terrains de tennis couverts : 200 000 € du fonds de soutien des communes membres de la Métropole**
- **Vidéo protection - FIPD 2022 : 17 500 €**
- **Aménagement des forêts communales : 2 750 € du FDADDT**
- **Fonds de concours de droit commun 2023 : 51 900 €**
  - **La balayeuse : 49 000 €**
  - **L'épandeur : 1 700 €**
  - **Le toboggan de l'école Jacques Prévert : 1 200 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2023	Restes à réaliser 2023	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	370 000,00 €	344 740,49 €		25 259,51 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	118 813,38 €	118 813,38 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 119 828,40 €	716 855,53 €	359 402,43 €	43 570,44 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 878 000,00 €	1 052 040,00 €	490 000,00 €	1 335 960,00 €
024	Produits des cessions d'immob.	16 958,22 €	0,00 €		16 958,22 €
45	Opérations pour compte de tiers	12 000,00 €	11 890,00 €		110,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 209 700,00 €	0,00 €		2 209 700,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	925 200,00 €	936 663,69 €		- 11 463,69 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	128 980,43 €		21 019,57 €
TOTAL		**7 800 500,00 €**	**3 309 983,52 €**	**849 402,43 €**	**3 641 114,05 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Emprunts et dettes assimilées

- **Réalisé 2023 = 1 052 040 €**
  - **Solde emprunt 2021 = 8 000 €**
  - **Emprunt 2022 = 792 000 €**
  - **Acompte emprunt 2023 = 250 000 €**
  - **Dépôts de garantie appartements de Beaune = 2 040 €**

- **RAR 2023 = 490 000 €**
  - **Solde emprunt 2023 = 490 000 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Emprunts et dettes assimilées = Désendettement de 250 000 € respecté

Crédits ouverts 2023 = 1 540 000 €

- **RAR 2022 - Solde emprunt 2021 = 8 000 €**
- **RAR 2022 - Emprunt 2022 = 792 000 €**
- **BP 2023 - Emprunt 2023 = 740 000 €**

Réalisé 2023 = 1 050 000 €

- **Solde emprunt 2021 = 8 000 €**
- **Emprunt 2022 = 792 000 €**
- **Acompte emprunt 2023 = 250 000 €**

RAR 2023 = 490 000 €

- **Solde emprunt 2023 = 490 000 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2023	Restes à réaliser 2023	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	370 000,00 €	344 740,49 €		25 259,51 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	118 813,38 €	118 813,38 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 119 828,40 €	716 855,53 €	359 402,43 €	43 570,44 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 878 000,00 €	1 052 040,00 €	490 000,00 €	1 335 960,00 €
024	Produits des cessions d'immob.	16 958,22 €	0,00 €		16 958,22 €
45	Opérations pour compte de tiers	12 000,00 €	11 890,00 €		110,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 209 700,00 €	0,00 €		2 209 700,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	925 200,00 €	936 663,69 €		- 11 463,69 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	128 980,43 €		21 019,57 €
TOTAL		**7 800 500,00 €**	**3 309 983,52 €**	**849 402,43 €**	**3 641 114,05 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2023	Restes à réaliser 2023	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	370 000,00 €	344 740,49 €		25 259,51 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	118 813,38 €	118 813,38 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 119 828,40 €	716 855,53 €	359 402,43 €	43 570,44 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 878 000,00 €	1 052 040,00 €	490 000,00 €	1 335 960,00 €
024	Produits des cessions d'immob.	16 958,22 €	0,00 €		16 958,22 €
45	Opérations pour compte de tiers	12 000,00 €	11 890,00 €		110,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 209 700,00 €	0,00 €		2 209 700,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	925 200,00 €	936 663,69 €		- 11 463,69 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	128 980,43 €		21 019,57 €
TOTAL		**7 800 500,00 €**	**3 309 983,52 €**	**849 402,43 €**	**3 641 114,05 €**

RESTES A REALISER

Dépenses restant à réaliser 2023	275 574,94 €
Recettes restant à réaliser 2023	849 402,43 €
Déficit restes à réaliser	573 827,49 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées (A)	3 309 983,52 €
Dépenses réalisées (B)	4 596 358,64 €
Déficit d'investissement (C) = (A - B)	- 1 286 375,12 €

Déficit 2022 reporté (D)	- 1 137 669,57 €
Déficit global d'investissement (E) = (C + D)	- 2 424 044,69 €

Solde restes à réaliser (F)	573 827,49 €
Déficit global d'investissement restes à réaliser compris (E + F)	- 1 850 217,20 €

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Excédent de fonctionnement	800 739,33 €
Déficit d'investissement	- 1 286 375,12 €
Résultat exercice 2023 (hors reports n-1)	- 485 635,79 €

Excédent de fonctionnement	2 537 624,83 €
Déficit d'investissement	- 2 424 044,69 €
Résultat global exercice 2023 (avec reports n-1)	113 580,14 €

Excédent de fonctionnement	2 537 624,83 €
Déficit d'investissement	- 2 424 044,69 €
Excédent des restes à réaliser	573 827,49 €
Résultat global exercice 2023 (avec reports n-1 + RAR)	687 407,63 €

Affectation de résultats 2023

AFFECTATION DE L’EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023

Excédent de fonctionnement 2023 à affecter en 2024 (ligne 002)	2 537 624,83
A - Solde d'investissement 2023 - D001 besoin de financement	- 2 424 044,69
B - Solde des restes à réaliser d'investissement 2023	573 827,49
Besoin de financement en investissement (solde + RAR) (A+B)	- 1 850 217,20
Affectation	
Affectation au 1068	1 850 217,20
Report en fonctionnement au 002	687 407,63

Etat des cessions et acquisitions immobilières

Année 2023

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES 2023

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REF. CADASTRE SUPERFICIE	VENDEUR	ACQUEREUR	CONDITION VENTE	MONTANT	DELIBERATION
2 parcelles situées en zone non constructibles	Lieudit Fosse Miolet	D591 16a 80ca D 1131 1ha 86a 90ca	Commune de Ballan-Miré	Tours Métropole Val de Loire	Acte notarié	12 830,00	08/12/2022

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2023

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REF. CADASTRE SUPERFICIE	VENDEUR	ACQUEREUR	CONDITION VENTE	MONTANT	DELIBERATION

NEANT

Etat des formations des élus

Année 2023

ETAT DES FORMATIONS DES ELUS 2023

Participant	Prestataire	Objet	Montant
1	Association des Maires d'Indre et Loire	Déjeuner-débat Roselyne Bachelot	22.00
2	Association des Maires d'Indre et Loire	Gérer les conflits de voisinage	220.00
		Total	242,00

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour 2024 entre la Commune et la Métropole

APPROBATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

- CLECT : instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses communes membres
- La CLECT s'est réunie le 11 mars 2024
- Le Conseil Municipal doit approuver :
  - Le rapport de la CLECT
  - Le montant des transferts de charges pour Ballan Miré

- Synthèse des transferts pour Ballan Miré
  - Contribution versée par la commune en investissement = 350 000 €
  - Attribution de compensation de fonctionnement versée par la Métropole = 525 423,37 €

Demande de Fonds de concours

de droit commun 2024

FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN

- Montant pour Ballan-Miré = 129 737 €

- Pacte Fiscal et Financier de 2022 prévoit la répartition pour 2024 :
  - 40% au maximum en fonctionnement = 51 894,80 €
  - 60% au minimum en investissement = 77 842,20 €
  - FDC en fonctionnement pour la maison de la petite enfance = 51 890 €
  - FDC en investissement pour la réfection de la toiture de l'école Hélène Boucher = 77 847 €

Admission en non valeur

ADMISSION EN NON VALEUR

- Objet : Demande d'une admission en non-valeur émanant du service de gestion comptable de Joué les Tours
- Montant = 55,71 €
- Porte sur de la restauration scolaire et des ouvrages de la médiathèque non restitués
- Crédits ouverts = 1 500 €

Adoption de la Convention de gestion en flux de réservation des logements locatifs sociaux

avec 3 F Centre Val de Loire

Gestion Flux – Bailleur 3 F

Les modalités de gestion de la demande de logement social et de la politique d’attribution ont été modifiées.

A partir de 2024, plusieurs évolutions modifient donc sensiblement le paysage de l’accès au logement social en particulier avec un passage à la gestion en flux des réservations.

Gestion Flux – Bailleur 3 F

Plusieurs objectifs sont recherchés

- ✓ rendre plus efficace et fluide la mise en relation entre l'offre et la demande,
- ✓ lutter contre la vacance locative,
- ✓ faciliter l'atteinte par les bailleurs et réservataires des objectifs de relogement des publics prioritaires mieux atteindre les objectifs de mixité sociale
- ✓ assurer une meilleure répartition territoriale.

Gestion Flux – Bailleur 3 F

La gestion en flux des réservations, qui se substitue à la gestion en stock.

Avant la réforme, chaque logement était fléché directement et physiquement vers tel ou tel organisme via son adresse.

La nouvelle réglementation raisonne à l'échelle de flux.

Désormais, les logements ne sont plus « identifiés » par réservataire. Le bailleur définit vers quel réservataire il oriente tel ou tel logement devenu vacant selon des règles de priorité entre réservataires définis en amont.

Gestion Flux – Bailleur 3 F

Il revient donc à chaque Ville et Bailleur de définir leurs relations conventionnelles.

Chaque convention précise :

- le patrimoine social concerné par la convention (assiette du flux) ;

- les modalités opérationnelles de décompte du flux ;

- le taux affecté aux réservataires : % du flux annuel total de logements du bailleur

Les conventions sont conclues pour trois ans, à compter du 1er janvier 2024.

Gestion Flux – Bailleur 3 F

Bailleurs	VTH	CDC	Touraine Logement	Valloire Habitat	3 F Action Logement
Nombre de logements sur la commune concerné par le flux	303	48	112	11	18
Taux de rotation annuel	14%	11.68%	10.31%	?	13,88%
TOTAL (flux à répartir entre réservataires)	24	6	11	4	2
Taux de réservation retenue	20%	17%	20%	20%	20%
TOTAL (flux Ville de Ballan-Miré par année)	5	1	2	1	1

Acquisition de la parcelle AO 288

Puits Tessier

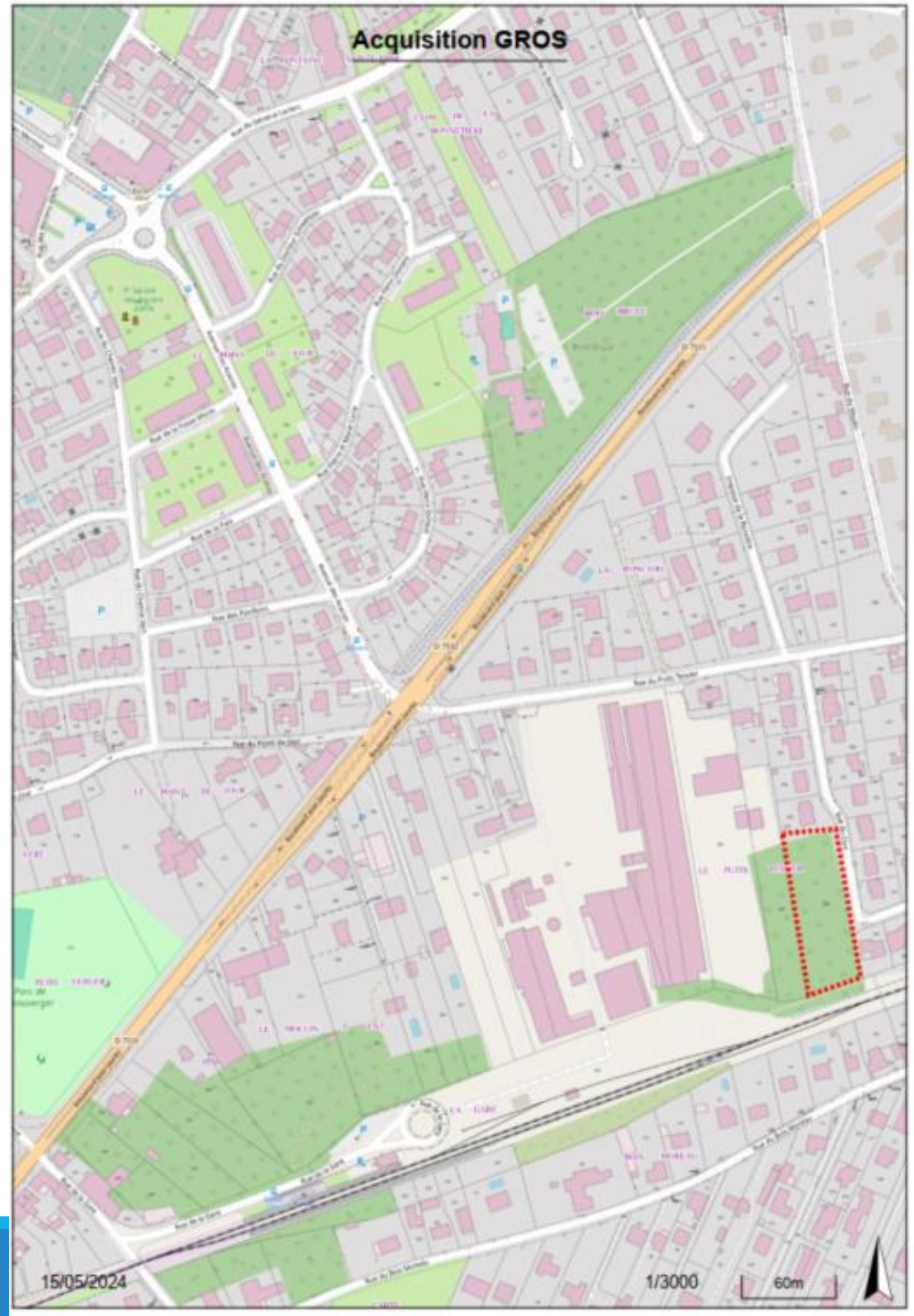
Acquisition GROS
15/05/2024
1/3000
60m

Acquisition GROS
Centre technique municipal
Acquisition par la commune
LE PUITS TESSIER
15/05/2024
1/1000
20m

Acquisition parcelles AY 39 et AY 40

Bois de la Châtaigneraie

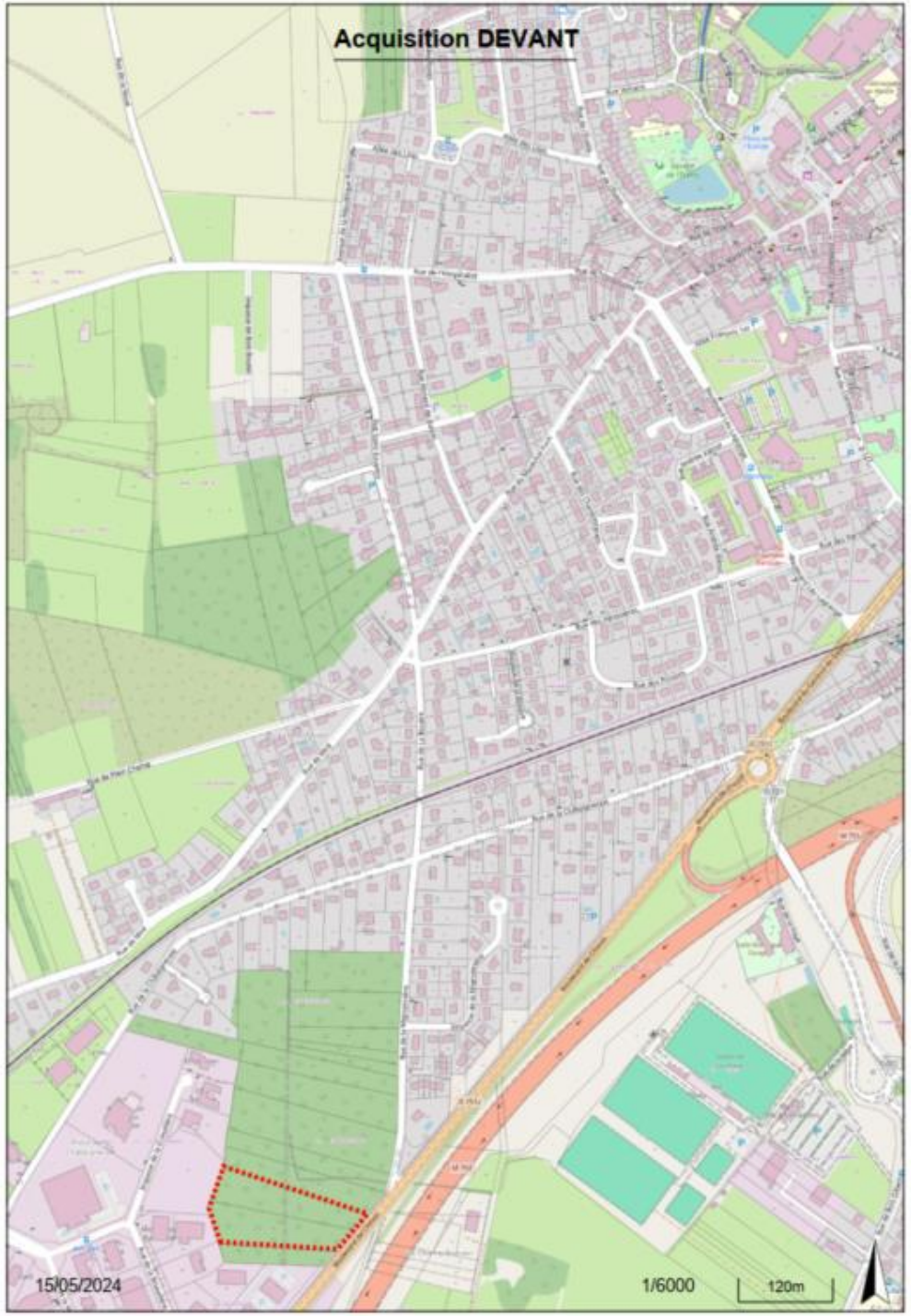
Acquisition DEVANT
15/05/2024
1/6000
120m

Acquisition DEVANT
Propriétés de la commune
Acquisition par la commune
LA CHAMONNERIE
LA CHAMONNERIE
CHATAIGNERIE
LA MEMONNIERE
15/05/2024
1/2000
40m

Vente parcelle AO 77

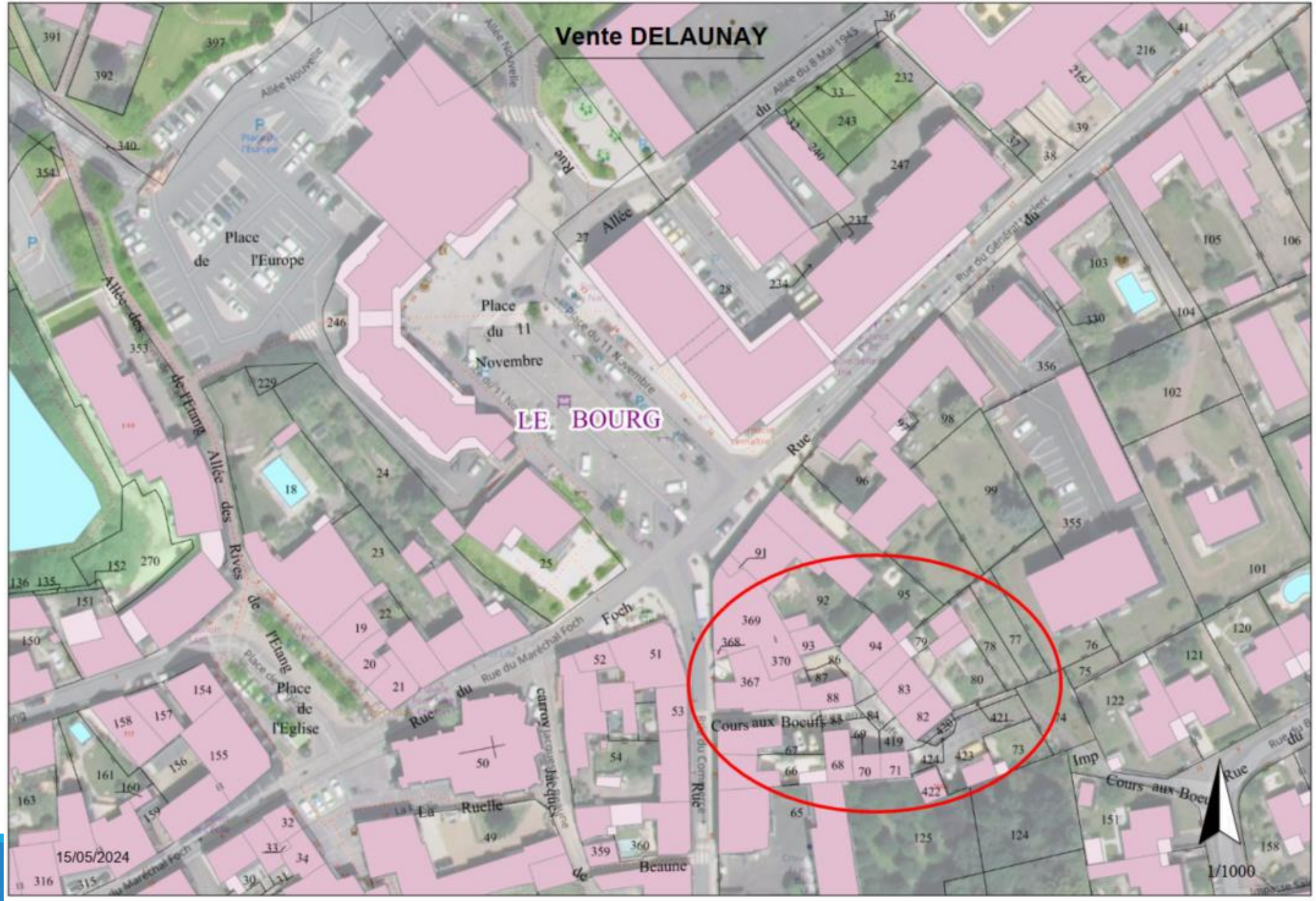
Vente DELAUNAY
Place de l'Europe
Place du 11 Novembre
LE BOURG
Allée des Rives de l'Etang
Place de l'Eglise
Rue du Maréchal Foch
Rue du Carroy
La Ruelle
Rue de Beaune
Cours aux Bœufs
Imp Cours aux Bœufs
Rue du Général Leclerc
Allée du 8 Mai 1945
Allée Nouvelle
15/05/2024
1/1000

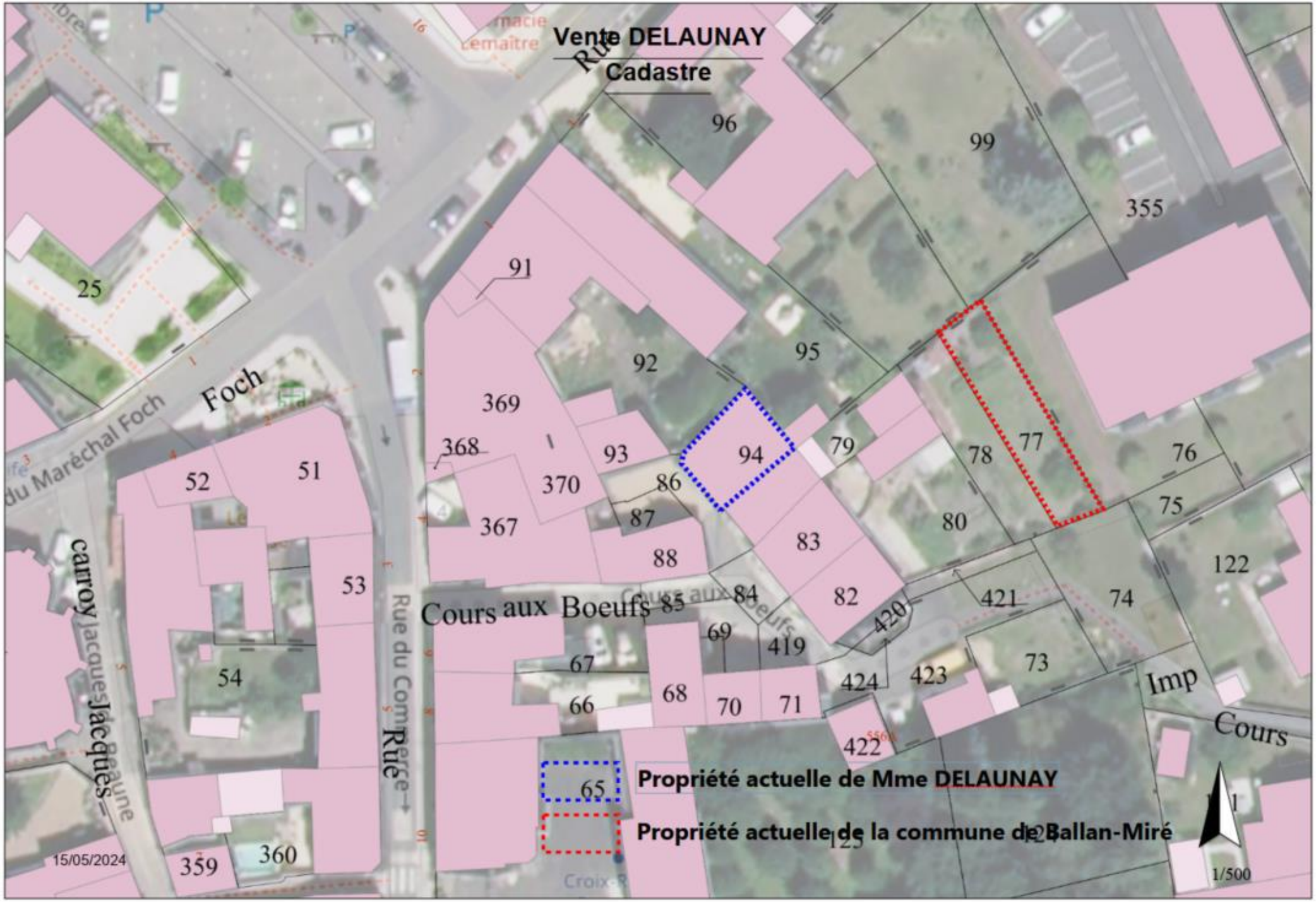
Vente DELAUNAY
Cadastre
Propriété actuelle de Mme DELAUNAY
Propriété actuelle de la commune de Ballan-Miré
Foch
du Maréchal Foch
carroy Jacques
Jacques
Rue du Commerce
Cours aux Boeufs
Imp
Cours
15/05/2024
1/500
25
51
52
53
54
359
360
91
92
95
96
99
355
369
368
370
367
93
94
86
87
88
79
78
77
76
75
80
83
82
84
85
69
419
420
421
74
122
67
66
68
70
71
424
423
73
422
65
125
124

Vente parcelle AO 78

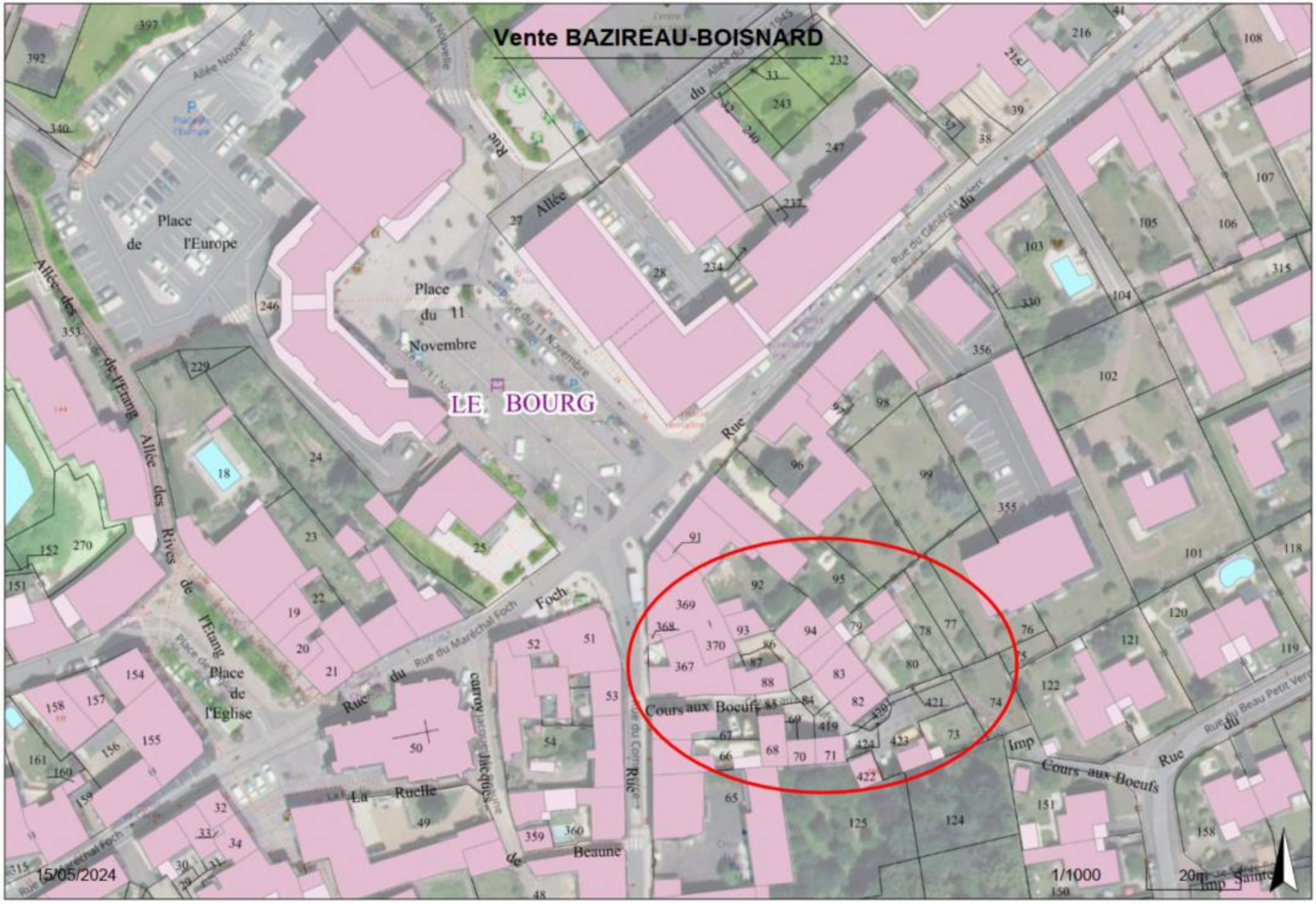
Vente BAZIREAU-BOISNARD
Place de l'Europe
Place du 11 Novembre
LE BOURG
Allée des Rives de l'Etang
Place de l'Eglise
Rue du Maréchal Foch
Rue du Cours aux Bœufs
Rue du Beau Petit Vert
Imp Cours aux Bœufs
La Ruelle
Rue de Beaune
15/05/2024
1/1000
20m

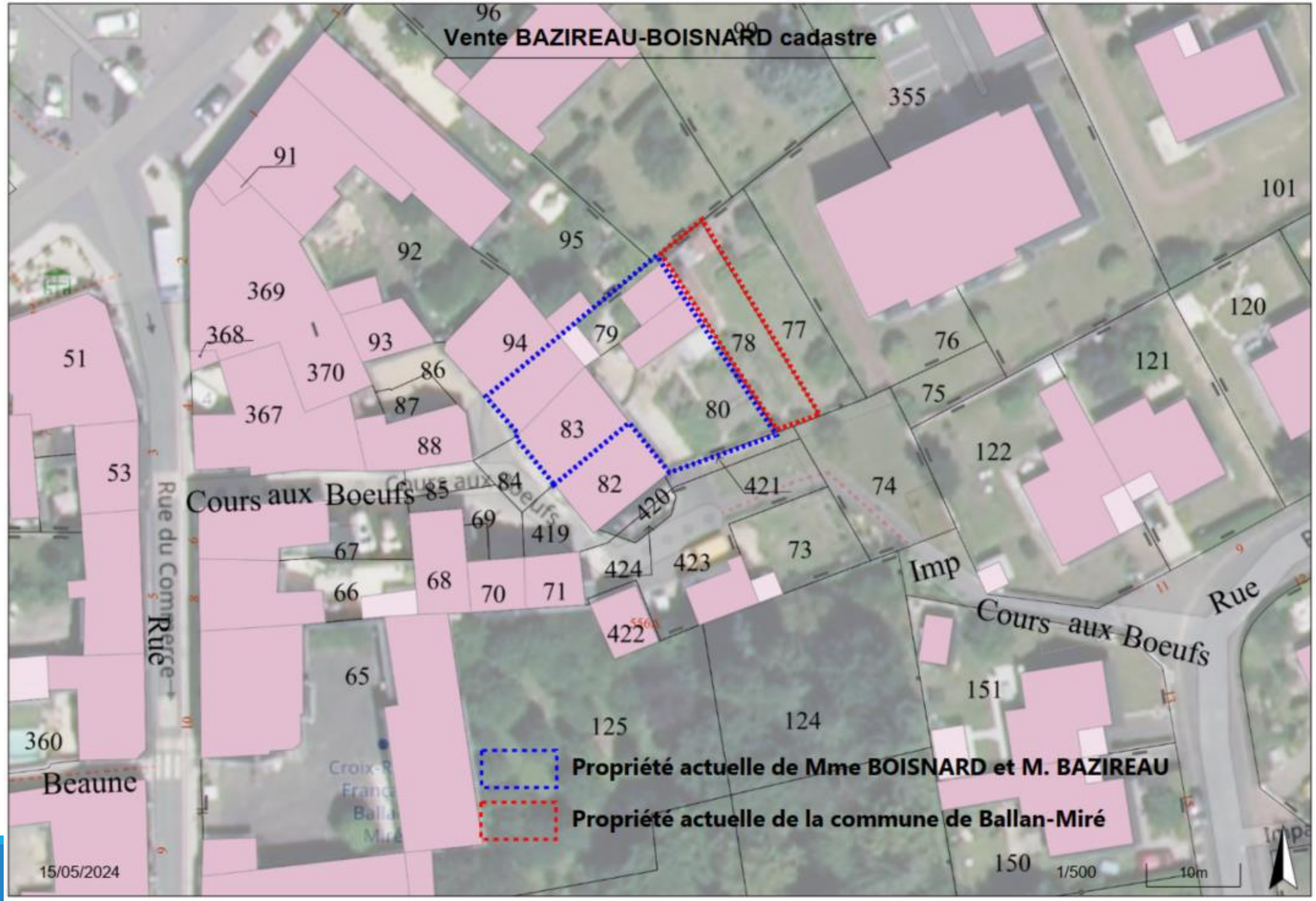
Vente BAZIREAU-BOISNARD cadastre
Propriété actuelle de Mme BOISNARD et M. BAZIREAU
Propriété actuelle de la commune de Ballan-Miré
Cours aux Boeufs
Rue du Commerce
Rue
Imp
Cours aux Boeufs
Rue
Beaune
96
99
355
91
101
92
95
369
120
368
93
94
79
78
77
76
51
370
86
121
75
367
87
80
83
88
122
53
84
85
82
420
421
74
69
419
67
424
423
73
68
70
71
66
422
65
151
125
124
360
150
15/05/2024
1/500
10m

Vente des parcelles

AV 133 – 135 – 138 – 140 – 142 – 144
158 – 160 – 162 – 164

Champ Romain

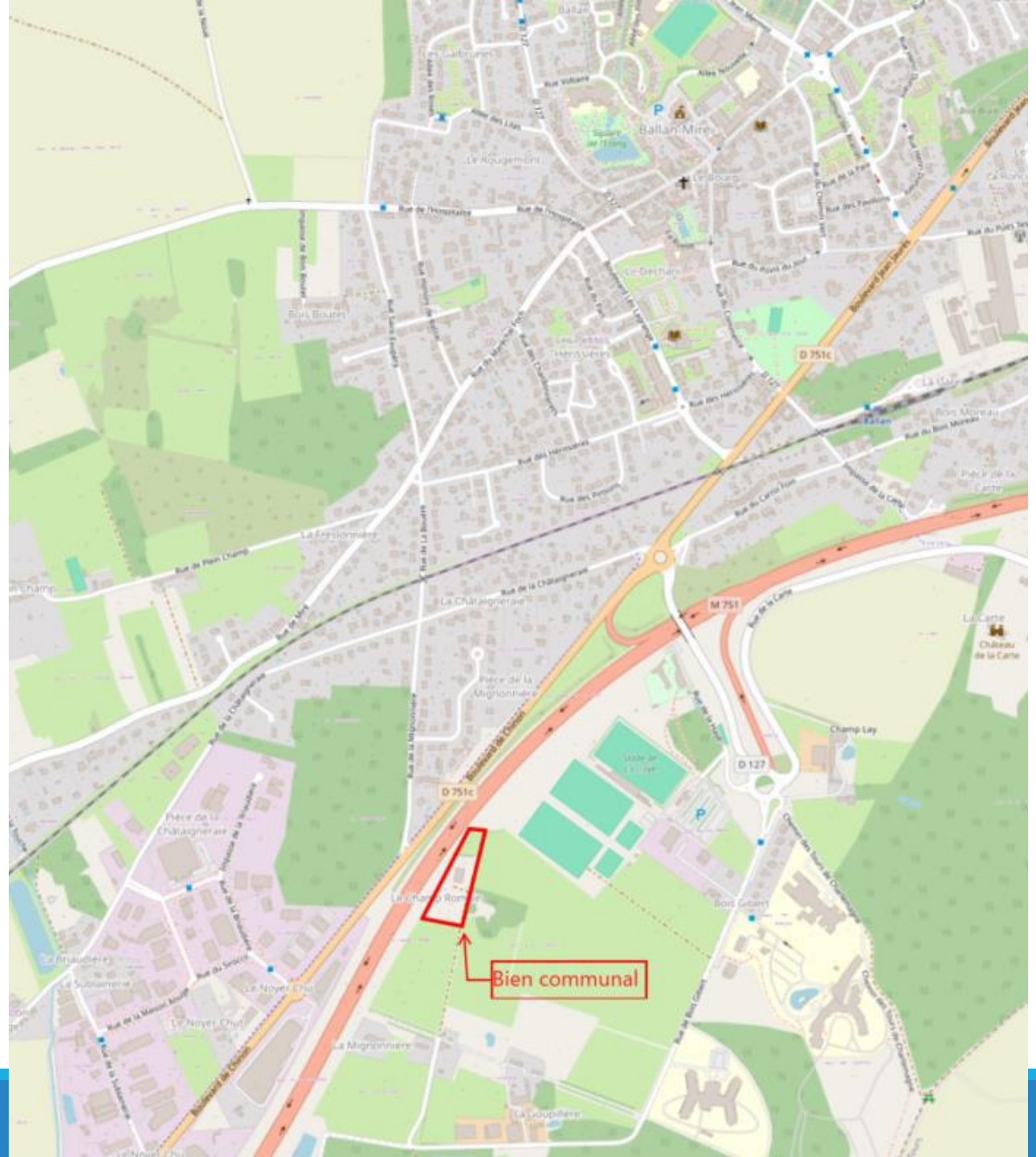
Bien communal
D 751c
M 751
D 127
Ballan-Mire
Champ Lay
La Carte
Château de la Carte
La Châtaigneraie
La Migronnière
Bois Gibert
Rue de la Châtaigneraie
Rue de la Migronnière
Rue de la Carte
Rue du Bois Gibert
Rue de Plein Champ
Rue de la Bouette
Rue des Hermières
Rue du Bois Moreau
Rue du Carro Noir
Rue de la Fontaine
Rue du Puits Jean Jourde
Rue du Moulin du Jour
Rue des Prairies
Rue de la Fête
Rue des Tilleuls
Rue de la Mairie
Rue du Stade
Rue de la Maison Neuve
Rue de la Sablonnière
Rue de la Bouchardière
Rue de la Fresnonnière
Rue de la Mairie
Rue de la Chaussée
Rue de la Fête
Rue du Chaudron
Rue des Hermières
Rue des Prairies
Rue du Carro Noir
Rue de la Carte
Rue du Bois Gibert
Rue de la Migronnière
Rue de la Bouchardière
Rue de la Sablonnière
Rue de la Maison Neuve
Rue du Stade
Boulevard de Chinon
Boulevard Jean Jourde
Chemin Vieux de Chinon
Chemin Vieux de Ballan
Place de la Carte
Place de la Châtaigneraie
Place de la Migronnière
Place de la Bouchardière
Place de la Sablonnière
Place de la Fresnonnière
Place de la Carte
Place de la Mairie
Place de la Chaussée
Place de la Fête
Place de la Carte
Place de la Migronnière
Place de la Bouchardière
Place de la Sablonnière
Place de la Fresnonnière

Vente " champ Romain"
ROMAIN
15/05/2024
1/1000
20m

Grand Moulin – Déclassement de chemin rural

Ouverture d’enquête publique

Plan de situation
15/05/2024
1/8000
160m

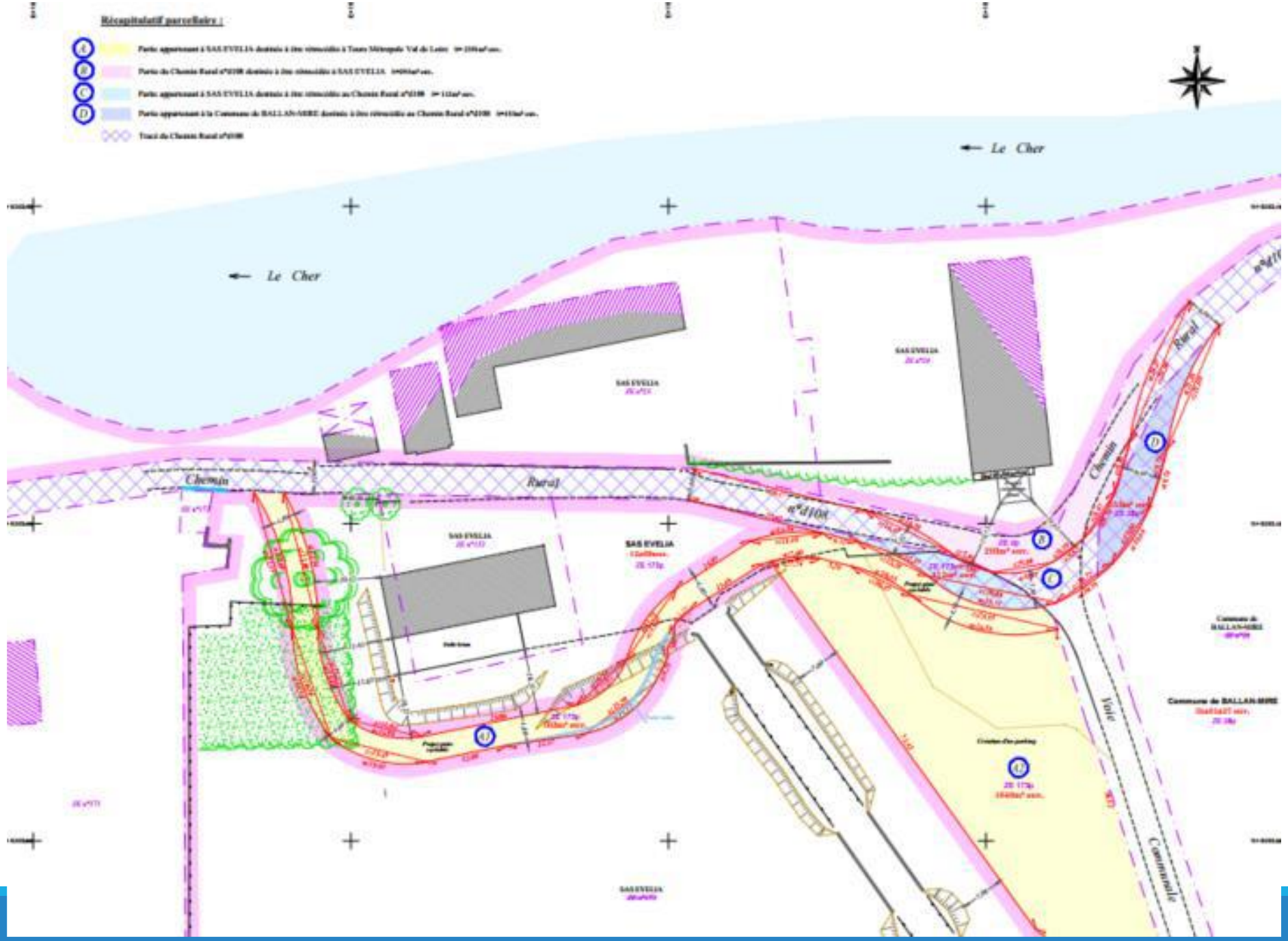
Récapitulatif parcellaire :
Le Cher
Le Cher
Chemin
Rural
Chemin
Rural
Voie
Communale

Approbation de l’adhésion de la Commune de St Pierre des Corps au service commun de l’énergie

Protection sociale complémentaire

Risques Prévoyance et Santé

Protection sociale complémentaire –prévoyance et santé

- Rappel contexte : Obligation de contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire des agents (prévoyance et santé)

- Proposition de la collectivité et objet de la délibération :
  - Participer à la consultation organisée par le Centre de gestion
  - Retenir la convention de participation
  - Adhésion facultative des agents
  - Application des dates réglementaires :
    - à compter du 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance
    - à compter du 1er janvier 2026 pour le risque santé
  - Montant de la participation :
    - fourchette entre 7 € et 50 % du montant minimum garantie pour la prévoyance
    - fourchette entre 15 € et 25 € pour la santé (montants appliqués actuellement)

Protection sociale complémentaire –prévoyance et santé

- Information complémentaire :
  - Délibération à prendre à nouveau à l'issue de la consultation pour définir ce qui sera retenue par la collectivité
  - tenir compte également de l'évolution de la réglementation éventuelle (accord national qui doit déboucher sur des décrets d'application : en attente)

Modification du tableau des effectifs

Créations et suppressions de postes

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Pourquoi : passage à temps plein d'un agent suite à réorganisation du service restaurant municipal

- A compter du 1er juin 2024
  - Création :
    - 1 poste d'adjoint technique à temps plein,
  - Suppression :
    - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 28 heures hebdomadaires

Don d’un casque de réalité virtuelle

Information

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Conseil Métropolitain du 13 mai 2024 : PROJET LIGNES2TRAM

PROCEDURE D'UTILITE PUBLIQUE septembre/octobre 2024

ligne 2 de tramway 34 700 voyages attendus par jour

- 12,5 kilomètres via La Riche, Tours, Joué-lès-Tours et Chambray-lès-Tours
- 2 nouveaux parkings-relais à chaque terminus (La Riche et Chambray-Lès-Tours)
- un voyage toutes les 7 min en heure de pointe et toutes les 8 min en heures creuses.

ligne de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)

- Environ 13 kilomètres, elle reliera les Douets à Tours via le pont Mirabeau au centre commercial Les Atlantes à Saint-Pierre-des-Corps.

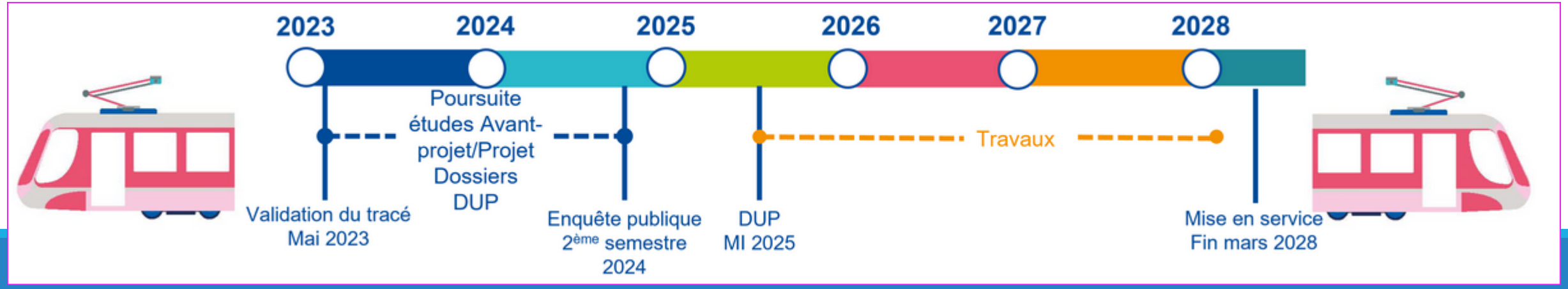

Comment réduire et mieux gérer les déchets que nous produisons ?

C’est tout l’objet de la concertation « **Cap 2030 : vers une Touraine propre** ».

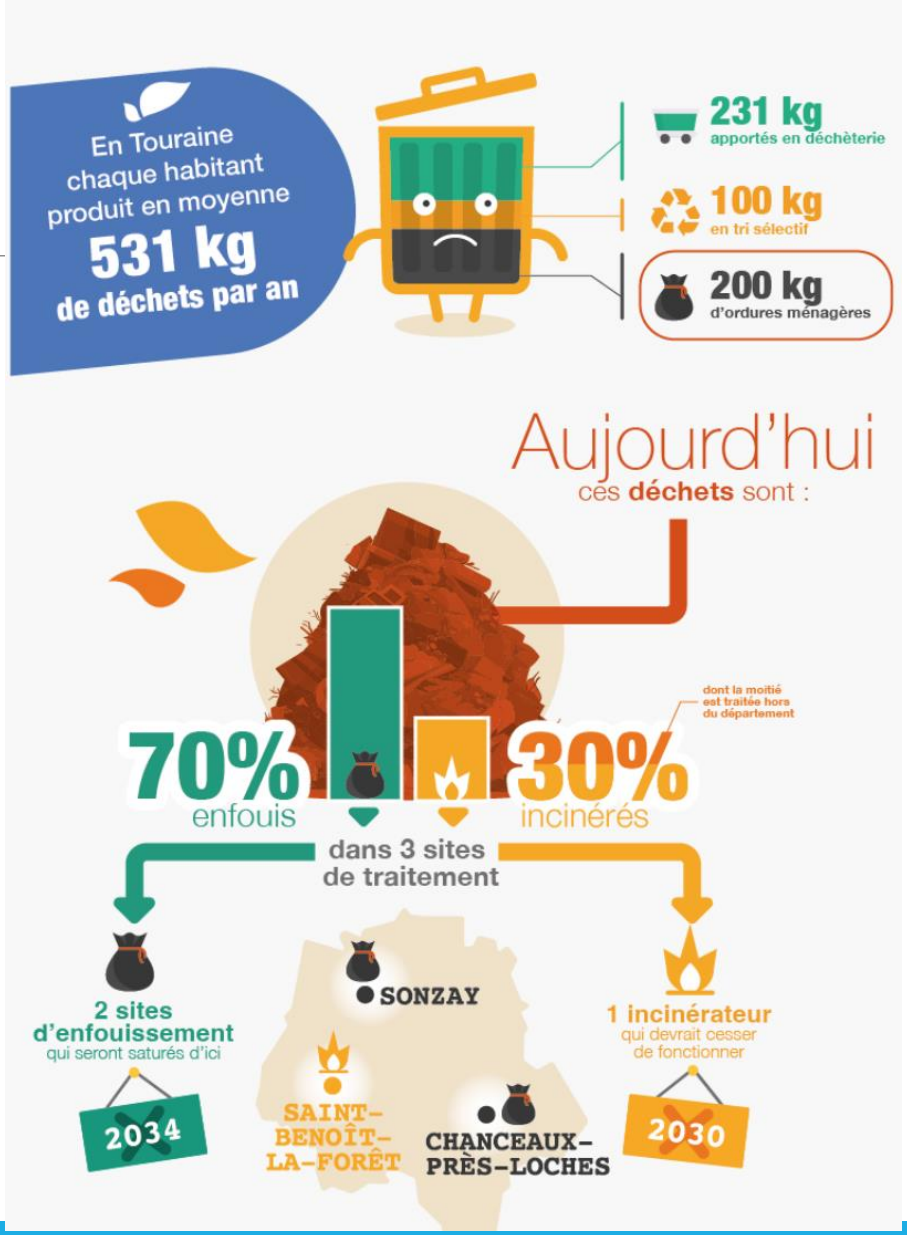

Comment réduire et mieux gérer les déchets que nous produisons ?

C’est tout l’objet de la concertation « **Cap 2030 : vers une Touraine propre** ». **Du 15 mai au 14 juillet 2024**, contribuez au débat et enrichissez le projet !

saisine volontaire de la Commission nationale du débat public (CNDP) par Touraine Propre et ses collectivités adhérentes afin de veiller sur le bon déroulement de ce temps d’échange démocratique.

Débat mobile sur le **marché de Ballan Miré ce vendredi 24 mai et le 21 juin de 9h à midi**

Et sinon toutes les informations sur les sites de la mairie de Ballan Miré et de TMVL

https://www.tours-metropole.fr/actualites/reduire-et-mieux-gerer-nos-dechets-participez-la-concertation-cap-2030-vers-une-touraine

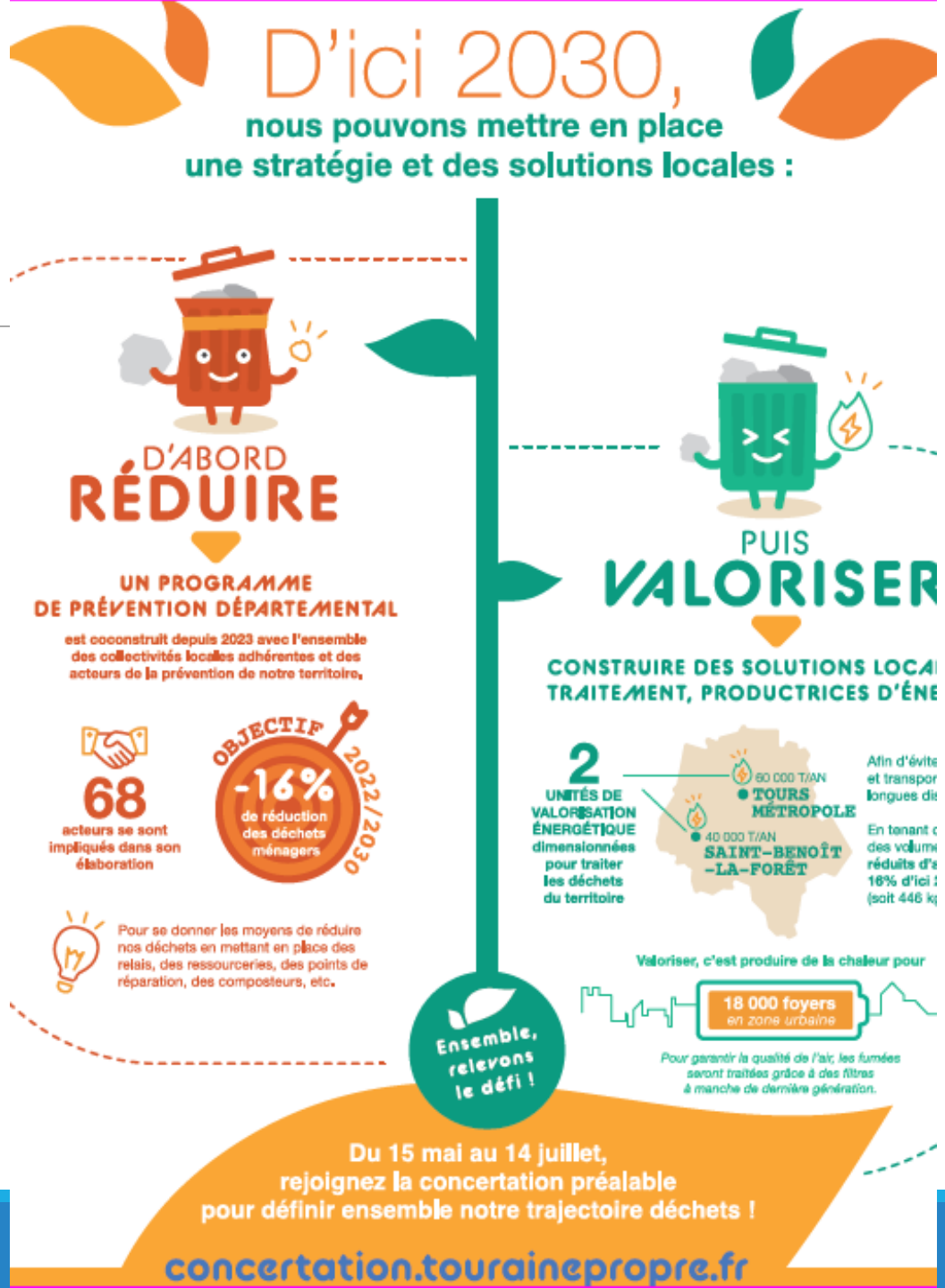

Questions diverses